opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



DANS CE NUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

Rentrée politique de la Commission

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16º

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-8)

EDITION ANGLAISE A EUROPEAN INTELL

Les travaux du Conseil des Six; Présentation du Rapport de politique économique à moyen terme; Négociation commerciale URSS-RFA.

- EUROFLASH (P. 12-55)

Sommaire analytique, P. 12

Index alphabétique, P. 52

N° 585 - 3 Novembre 1970

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16e

Tél.: 704.53.20

Télex : MUNDI-PARIS

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR Directeur Adjoint	
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
	Guy de SAINT CHAMAS
Service Informations	Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation	Rudiger BARTHAUER
Service Etudes et Documentation	Gabriela KAHLIG
Institutions Européennes	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont GENÈVE - Tél. 33 7693 BENELUX

12, rue du Cyprès BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire Série semestrielle		FF. 700
(La revue n'est pas vendue au Numéro)		

LETTRE DE LUXEMBOURG

Luxembourg. La seconde conférence au niveau ministériel entre la Communauté et la Grande Bretagne, tenue le 27 octobre à Luxembourg a fait apparaitre, au-delà des divergences entre Londres et les Six, des divergences entre les Six eux-mêmes sur un des deux sujets les plus importants de la négociation : la période de transition à accorder aux candidats pour leur permettre de s'adapter aux règles du Marché Commun - le second étant la situation monétaire en Grande Bretagne.

Avant d'en arriver à ces divergences, les Sept avaient cependant pu se mettre d'accord sur les quatre points suivants : (1) Méthode de fixation des prix agricoles; la Grande-Bretagne a décidé de se rallier au système européen après avoir vainement tenté de faire adopter par les Six son propre système de l'"annual review", mais elle a fait préciser que l'accent serait mis, dans la procédure européenne, sur la consultation des organisations professionnelles agricoles. (2) Règlements de marché agricole; Londres avait déclaré accepter ces Règlements, mais avait manifesté des inquiétudes à propos de trois produits : le lait, les oeufs et le porc. Les explications qui lui ont été fournies sur le fonctionnement des dispositifs munautaires l'ont rassurée. Ainsi, il est maintenant acquis que le Royaume-Uni adopte l'ensemble des Règlements agricoles (prix, protection, restitutions, mécanismes de soutien), à l'exception de ceux qui portent sur le beurre et le sucre, produits qu'il considère comme devant faire l'objet d'une discussion spéciale en raison de son régime d'importation. (3) Politique commerciale commune; Londres accepte les principes sur lesquels les Six se sont mis d'accord en la matière et, dans les accords commerciaux que l'Angleterre sera appelée à conclure avec les pays tiers pendant la durée des négociations d'adhésion, sera introduite une clause, dite "clause CEE", réservant l'adaptation de ces accords en cas d'adhésion et en fonction des progrès de la politique commerciale commune. (4) Pays sous souveraineté britannique; la Communauté accepte de les considérer comme territoires d'outre mer - au sens prévu par le Traité de Rome, à l'exception de Hong Kong. Le cas de Gibraltar a cependant été réservé, motif pris des problèmes techniques (port franc) qui doivent être résolus au préalable.

Evidemment, rien dans ces accords n'est essentiel. Les difficultés à surmonter étaient mineures. Du moins peut-on admettre qu'il était important que la négociation commence par un succès, ne serait-ce qu'à l'égard de l'opinion publique. C'est la portée - et la limite - de ce qui a été réalisé à Luxembourg.

Il a fallu en venir ensuite aux "choses sérieuses", et d'abord à la période de transition. La position anglaise, ici, était que cette

période devait avoir une durée de trois ans dans le secteur industriel et de six ans dans le domaine agricole - étant entendu qu'en étaient exclus, pour cause de difficultés particulières, le Règlement financier agricole, le beurre de la Nouvelle Zélande et le sucre du Commonwealth. La France souhaitait voir la question clairement remise au point : la période de transition doit avoir la même durée pour l'industrie et l'agriculture, et il ne saurait être question d'en exclure le Règlement financier. Elle s'en référait pour cela au texte de la position commune mis au point entre les Six avant le 30 juin, mais dont la rédaction ne péchait certes pas par excès de précision. A vrai dire, ce défaut n'a rien pour surprendre car, à l'époque déjà, les Six n'avaient pas réduit sans peine les différences constatées dans leurs positions respectives. Comme il est de règle dans les cas de ce genre, il avait fallu, pour s'en sortir, accepter certaines ambiguïtés dans la formulation.

Après des heures de palabres et de fausses manoeuvres, la France devait apparemment réussir à faire confirmer par ses partenaires que la période de transition est identique pour les échanges agricoles et pour les échanges industriels. Mais cela semble-t-il, à la condition qu'à l'intérieur de cette période unique les Anglais obtiennent en partie satisfaction en étant autorisés à procéder très rapidement, au début, au désarmement industriel et à réserver pour la fin de la période de transition le "gros" de l'effort agricole qu'il leur faut consentir.

Mais ce qui parait maintenant acquis en matière d'échanges ne semble pas l'être en revanche pour ce qui est du Règlement financier. Sur ce point en effet, La Haye a fait valoir que Londres a besoin d'une période de transition plus longue. Voilà qui est en contradiction manifeste avec ce que les Six ont réalisé entre eux en 1968. Les Pays Bas, pour défendre cette thèse, peuvent cependant s'appuyer sur une phrase du communiqué de la Conférence de La Haye, elle aussi passablement sibylline. Il reste que, de toute façon, la position néerlandaise ne rejoint pas complètement celle de la Grande Bretagne puisque celle-ci réclame - M. Geoffrey Rippon l'a confirméla fixation d'une contribution "équitable" en matière agricole. Bref, un plafonnement de ses versements au budget européen. Au surplus le Ministre anglais, tout en soulignant qu'il faut se garder de tout dogmatisme, maintient sa revendication d'une période de transition différente en agriculture et en industrie.

Qu'il y ait des divergences, tout à fait normales, entre Londres et les Six, il serait absurde de s'en étonner. Mais, qu'il en subsiste entre les Six eux-mêmes et qu'elles se fassent jour dès qu'un problème important vient en discussion, voilà qui sans doute ne peut être considéré comme absolument normal. En fait, les discussions entre les Six - qui, paradoxalement, ont occupé la majeure partie du temps prévu pour la Conférence à Sept - ont fait ressortir deux évidences. D'une part aucun des Etats membre ne veut prendre officiellement la responsabilité de faire voler en éclats la position unique

mise au point avant le 30 juin. D'autre part, aucun des cinq partenaires de Paris ne veut gêner la Grande Bretagne. Cette double exigence impose aux Etats membres des exercices acrobatiques. Qu'ils aient finalement trouvé refuge auprès de la Commission n'a rien d'étonnant. Celle-ci a proposé - ce qui a été accepté avec un bel ensemble - de soumettre aux Six dans le courant du mois des propositions sur l'ensemble des problèmes que pose la période de transition (agriculture, industrie, financement, beurre et sucre). Chacun espère qu'elle parviendra à façonner un compromis respectant les intérêts de tous.

C'est une tâche importante pour le collège européen, incomparablement plus importante en fait que tout ce que l'on avait pu imaginer le 30 juin. La Commission a ainsi l'occasion d'effectuer sa véritable "rentrée politique" depuis les événements du printemps 1965. L'exercice n'en est pas moins dangereux - ce dont les intéressés ont d'ailleurs parfaitement conscience. Le document déjà remis par la Commission aux Six à propos des charges financières de la Grande Bretagne dans une Communauté élargie est la meilleure preuve des risques courus. Les conclusions de cette étude allaient à l'encontre des thèses de Londres. Aussi trois des Etats membres - Allemagne, Italie et Belgique ont-ils refusé de l'entériner avant de le transmettre aux Anglais. Pourtant, entre "l'analyse" que les Six avaient demandée à la Commission et les "propositions" qui lui sont demandées maintenant, il y a une différence de nature que personne ne peut négliger.

Cette méthode de l'approche globale des problèmes implique - ce qu'a souligné d'ailleurs la déclaration de Walter Scheel, approuvée par Geoffrey Rippon - que la phase de "fact finding" (recherche des faits, communication de statistiques) reclamée par les Anglais est terminée. Dès lors, souligne la déclaration des Six, il faut se pencher sans délai sur les mesures concrètes de la période de transition. La Communauté est d'avis qu'après le règlement de certaines questions spécifiques, il importe d'aborder dans la phase suivante les questions qui se trouvent au coeur de la négociation : celles liées aux mesures de transition devant permettre l'intégration progressive de l'économie britannique dans la Communauté, les problèmes économiques, financiers et monétaires liés à l'adhésion qui devront être examinés dans les conditions appropriées".

Pour la première fois, on voit ainsi apparaitre ce qui, sans nul doute, constitue le noeud de l'opération d'adhésion : les questions économiques, financières et monétaires en dehors desquelles il apparait difficile de régler sérieusement l'autre problème délicar, c'est-à-dire la participation de Londres aux dépenses européennes. Certains se sont interrogés sur ce que pouvait signifier "les conditions appropriées". En fait il est clair que les problèmes monétaires ne pourront être discutés entre les Six et les Anglais "sur la place publique", comme c'est le cas des autres problèmes. Les intérêts en cause, les risques de spéculation sont trop considérables. Il faudra donc trouver des procédures "plus secrètes". Raymond Barre ne doit pas être tout à fait dépourvu d'idées à ce sujet.

"La Communauté est d'avis, conclut la déclaration, qu'il serait bon que la Conférence exprime la résolution de faire en sorte que l'ensemble des problèmes précités soit abordé avant la fin de l'année, et que leurs discussions soient poursuivies avec la plus grande diligence au cours des mois suivants".

Le programme semble quelque peu ambitieux. Il n'y a en effet plus qu'une conférence ministérielle prévue avant la fin de l'année, le 8 décembre. A l'époque, la Commission aura à peine remis aux Etats membres ses propositions globales sur la période de transition. Sans doute le "grand débat" sera-t-il reporté au début de l'année prochaine ... sous présidence française.

LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL

LES TRAVAUX DU CONSEIL DES SIX. Avant la Conférence à Sept (voir "Lettre" supra), les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres s'étaient réunis en Conseil pour examiner les points suivants :

- 1°) <u>Budget de fonctionnement des Communautés</u>: pour la première fois depuis très longtemps, ce budget a été adopté à l'unanimité (ces dernières années, la France "se faisait battre" à la majorité qualifiée).
- 2°) Relations avec l'Autriche: la Commission a reçu mandat pour négocier avec Vienne un accord préférentiel partiel et transitoire (prévoyant essentiellement une réduction mutuelle de 30 % des droits de douane). Mais il est entendu que cet accord n'entrera en vigueur que lorsque la Communauté aura une vue claire des arrangements à conclure avec les autres pays de l'AELE non candidats à l'adhésion.
- 3°) Politique régionale : les Six ont eu le premier débat de fond sur la mise en oeuvre d'une politique régionale au niveau européen. Répondant aux questions qui lui avaient été soumises par le Comité des Représentants permanents, le Conseil a constaté qu'il existait déjà un large consensus en ce qui concerne certaines options fondamentales, et il a chargé le Comité des Représentants Permanents de lui soumettre dans les meilleurs délais, à la lumière des positions exprimées au cours du débat, un rapport lui permettant de prendre les décisions de principe pour la mise en oeuvre d'une politique régionale au niveau communautaire. Parmi les orientations retenues par le Conseil, il faut noter : (a) la confrontation des expériences, des méthodes et des objectifs nationaux de politique régionale, en vue de permettre la mise en oeuvre d'actions concertées; (b) l'étude de l'harmonisation des aides régionales en vue notamment d'éviter les surenchères de subventions pour l'installation d'entreprises; (c) une meilleure utilisation des ressources financières actuelles de la Communauté à des fins de politique régionale (B.E.I., FEOGA section "orientation", Fonds Social, budgets CECA).
- 4°) Politique commerciale: Le Conseil a adopté des directions relatives aux polices communes d'assurance crédit à l'exportation pour les opérations à moyen et long terme réalisées avec des acheteurs publics d'une part, avec des acheteurs privés d'autre part, et sur la base de crédits de fournisseurs. La décision du Conseil du 25 septembre 1962 relative à un programme d'action en matière de politique commerciale précisait qu'après la période de transition, la politique d'exportation serait également fondée sur des principes uniformes. Les polices communes adoptées par le Conseil fixent les

conditions générales d'octroi de la garantie. Leur interprétation devra être assurée conformément aux commentaires annexés aux directives.

5°) Rapport Werner: Le Premier ministre du Luxembourg a présenté oralement au Conseil le texte établi par son groupe sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire. Il n'y a pas eu ensuite, à proprement parler, de discussions, mais deux gouvernements ont déjà donné leur accord au contenu de ce rapport: l'Italie et l'Allemagne. Les autres gouvernements n'ont pas pris position, ce qui s'explique par le fait qu'ils n'ont pas encore examiné le document. La Commission a annoncé son intention de reprendre dans des propositions formelles le contenu du Plan Werner. Ces propositions seront transmises dès cette semaine aux Etats membres.

Les difficultés, si difficultés il doit y avoir, seront relatives, semble-t-il, aux finalités politiques et institutionnelles du texte. Le Groupe Werner prévoyait des transferts d'autorité au plan communautaire. Ces transferts sont inévitables. Mais certains croient que pour ne pas réveiller de "vieilles querelles" sur la supranationalité, il vaudrait mieux rester assez vague dans ce domaine. En revanche, il semble que dans certaines capitales on entende insister clairement sur cet aspect politique du dossier. Le premier examen en Conseil des propositions de la Commission aura lieu les 23 et 24 novembre. Du côté allemand, on estime qu'une décision pourrait intervenir le 15 décembre.

6°) Relations avec les Etats Unis : De retour des Etats-Unis, Rolf Dahrendorf, commissaire responsable des relations extérieures, a établi pour le Conseil un bilan de ses entretiens avec l'Administration de Washington. Il en ressort, notamment, que pour le moment aucune consultation "à quatre" (CEE, USA, Grande Bretagne, Japon) à Genève n'est nécessaire. M. Dahrendorf a évalué "à 50 %, les chances de mise en place d'une législation protectionniste aux Etats-Unis. La Communauté attendra donc, en suivant attentivement l'évolution de la situation. Celle-ci, pourtant, ne laisse pas de préoccuper les Six.

A l'issue de leur réunion, ils ont remis aux autorités américaines une "déclaration du Conseil" qui fait état de leur grande préoccupation". La Communauté craint qu'une telle législation (la législation protectionniste) ne trouble le développement des relations commerciales internationales. En effet l'adoption par un important pays industrialisé de dispositions protectionnistes, contraires aux principes qui régissent le commerce international, pourrait déclencher un processus cumulatif de restrictions aux échanges. Elle constate que, quelles que soient les modalités d'application d'une telle législation, une partie très substantielle de ses exportations vers les Etats-Unis risque d'être affectée".

La Communauté, ajoute la déclaration, "est prête à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses intérêts au cas où ceux-ci seraient mis en cause". Afin d'éviter qu'une telle situation ne se produise, la Communauté "est prête à rechercher dans un esprit constructif une solution positiv e aux problèmes concrets qui se posent dans le domaine des textiles". En fait, il apparait que la position de la CEE sera influencée par le résultat des négociations entre les Etats Unis et le Japon. La limitation des ventes japonaises aux Etats Unis aurait évidemment pour conséquence le déplacement des exportations de Tokyo vers la Communauté.

PRESENTATION DU RAPPORT DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME.— Raymond Barré, vice président de la Commission et Johan Baptist Schöllhorn, Secrétaire d'Etat allemand à l'Economie et Président du Comité de politique à moyen terme de la CEE, ont officiellement présenté le troisième programme de politique économique (1971-1975). Ce programme revêt une particulière importance car il contient des objectifs quantifiés, pays par pays, en ce qui concerne la croissance, les prix, l'emploi et le solde extérieur (voir notre N° 584). Ces objectifs constituent le troisième chapitre du Plan Barre et doivent être adoptés avant la fin 1970, en même temps que le concours financier à moyen terme (le Plan Barre étant le point de départ de l'Union économique et monétaire).

MM. Barre et Schöllborn ont essentiellement mis l'accent sur la <u>lutte contre l'inflation</u> et la création d'une Communauté de croissance et de stabilité. Dans la rédaction du 3ème programme, a souligné le Secrétaire d'Etat allemand, nous nous sommes efforcés de ne pas cacher les problèmes : si, en matière de prix,il n'y avait pas de compatibilité à l'avenir entre les évolutions nationales, les tensions ne feraient que s'accroitre et les résultats acquis dans la Communauté pourraient être remis en cause. Il faudrait aussi craindre de nouveaux accidents monétaires.

Les propositions établies par les Etats membres en matière de prix (et qui sont plus "écartées" que les propositions du Comité à moyen terme) "sont à la limite de la compatibilité". Cela est particulièrement vrai si l'on considère les années 73-75. En 1970 et 71 en effet, les conséquences de la dévaluation du franc et de la réévaluation du mark sont encore apparentes. La politique des prix que nous proposons, a dit M. Schollborn, n'aura pas d'éffets néfastes sur l'emploi et la croissance. Une grande partie des divergences des politiques économiques est due aux structures : le Comité y a consacré une large place. En matière de politique régionale notamment, les Etats membres devraient accepter une "co-responsabilité".

Raymond Barre a souligné pour sa part que le rapport retient comme thème central la notion de développement équilibré de la Communauté. Le développement de la CEE "est une exigence à laquelle personne ne peut échapper", les besoins individuels mais surtout collectifs doivent être satisfaits, notamment les besoins qualitatifs. Par ailleurs, la Communauté doit réserver une contribution importante à l'aide aux tiers monde. La CEE doit donc se développer à un rythme aussi rapide que possible. Mais il serait "vain et dangereux" de penser qu'un tel développement puisse s'effectuer dans un climat d'inflation. On a tendance à croire qu'en acceptant une certaine dose d'inflation, il est possible de résoudre tous les problèmes. A la vérité, on ne fait que les retarder. L'inflation est une forme dis-

crète et subtile de l'impôt qui pèse sur les catégories les moins favorisées de la société.

La poursuite d'un développement rapide de la CEE exige une continuité dans l'action que seul peut sauvegarder l'équilibre des prix et des comptes extérieurs. Les objectifs retenus dans le programme, a poursuivi M. Barre, "nous paraissent réalistes, ce qui ne veut pas dire qu'ils peuvent être réalisés sans volonté. Il ne faut pas se dissimuler les obstacles, car les bases de départ du 3ème programme sont de nature inflationniste". Enfin, le vice-président de la Commission a insisté sur la nécessité d'associer les partenaires sociaux aux objectifs du programme, qui ne pourront être atteints que si l'on obtient leur accord en matière de progression des revenus et des prix, compatible avec l'expansion.

NEGOCIATION COMMERCIALE URSS-RFA. - L'Allemagne Fédérale va recevoir le "feu vert" du Conseil des Six pour engager des négociations avec l'Union Soviétique en vue de la conclusion d'un accord commercial. Après proposition de la Commission, le Comité des Représentants Permanents s'est en effet entendu sur cette autorisation nécessaire depuis que la politique commerciale commune est entrée en vigueur le ler janvier dernier. Il convient de noter qu'après la fin des négociations, Bonn devra en présenter le résultat aux institutions communautaires. La conclusion de l'accord n'interviendra qu'ensuite.

EUROFLASH

- P. 16 AMEUBLEMENT <u>Belgique</u>: DAL VERA ouvre une succursale à Anvers. <u>France</u>: VELDA ferme sa filiale de Maisons-Alfort. <u>Pays-Bas</u>: AHREND GROEP prend le contrôle de HOVING & C°; Création de VER. INSTALLATIE BUREAUX "POLTEC".
- P. 16 AUTOMOBILE <u>Japon</u>: Négociations ALFA-ROMEO/ISUZU MOTOR. <u>Suisse</u>: Création de AUDI NSU VERTRIEBS.
- P. 17 BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS Allemagne: Une concentration donne naissance à VER. BONNER WOHNUNGSBAU. Autriche: J. EBERSPÄCHER simplifie ses intérêts. France; Association franco-allemande dans EUROPEENNE DE PROMOTION DE TOULOUSE; Constitution définitive de VALERIAN S. RYBAR INTERNATIONAL. Italie: I.F.I. prend 70 % dans NIMEA. Pays-Bas: STAMAG est à capital allemand; Association I.B.B.-KON. DOR GROEP/FRIESCH-GRONINGSCHE HYPOTHEEKBANK dans INBEO; Deux filiales pour HOLLOWAY SACKVILLE PROPERTIES; AANNEMINGSMIJ. P.C. ZANEN passe sous le contrôle de HOLLAND-SCHE BETON GROEP; Création de INCOBOUW; CLARK & FENN renonce à devenir actionnaire de NOVE. Suisse: HUYGEN est à capital belge. USA: FUGRO US est à capital néerlandais.
- P. 20 CHIMIE Allemagne: MOLYDAL développe sa filiale de Darmstadt. Belgique: BA-GLINI s'installe à Bruxelles, comme ALLIED CHEMICAL. Italie: Une licence JAPAN-GAS-CHEMICAL pour SARAS CHIMICA; DERIVADOS FORESTALES donne sa représentation à KIMIK. Pays-Bas: DSM RAFFINADERIJ est filiale de NED. STAATSMIJNEN.
- P. 21 COMMERCE Allemagne: DEHAKY AUSENHANDELS représentera une firme sudcoréenne; Développement de CO-OP-SB WARENHAUS par ses sociétés-mères;
 Participation yougoslave dans HEMPRO- JUGOSLAWISCH-DEUTSCHE WARENHANDELS. France: FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE accroît ses intérêts
 dans SECOPA. Pays-Bas: GLOBE CONTROL HOLLAND est à capital suisse;
 KASHIMA TRADING s'installe à Amsterdam; HAGEMEIJER prend le contrôle de
 B. D. LEEFSMA, et "DELI-ATJEH" celui de PEEREBOOM.
- P. 22 CONSEIL ET ORGANISATION Allemagne: KNIGHT, WEGENSTEIN prend une participation dans REINBOLD INDUSTRIEBERATUNG. Belgique: A. I. M. S. INTERNATIONAL est filiale de CAPITAL MANAGEMENT ASSOCIATES; Pays-Bas: CONSULTING & MANAGEMENT s'installe à Rotterdam.
- P. 23 CONSTRUCTION AERONAUTIQUE <u>Yougoslavie</u>: Les accords J. WAGNER GERÄTEBAU/SOKO.
- P. 23 CONSTRUCTION ELECTRIQUE Allemagne: HOLLANDSE SIGNAALAPPARATEN appartient à PHILIPS; MESS & REGELTECHNIK BARTH obtient la représentation de BAILER METER, DE ZURIK et de BIN-DICATOR; STEAG HAUSTECH-

NIK est filiale de STEINKOHLEN ELEKTRIZITÄTS. <u>Belgique</u>: PRODUCT RESOURCES (U.K.) s'installe à Woluwe-St-Pierre. <u>France</u>: Création de LAGOMARSINO FRANCE; Constitution définitive de FROID SATAM NEVE HUSSMANN; ZANUSSI ferme CASTOR FRANCE. <u>Italie</u>: CARLO PACHETTI prend le contrôle de SAMPAS et de COMEL; DELMONICO OVERSEAS ferme sa succursale de Milan. <u>Pays-Bas</u>: FLUOROWARE s'installe à Rotterdam, comme LARS LJUNGBERG; Constitution définitive de VERKOOPMIJ. MARYNEN; G. FRIS JR. passe sous le contrôle indirect d'O.G.E.M.

- P. 26 CONSTRUCTION MECANIQUE Allemagne: ELMO s'installe à Düsseldorf; WOLF-GERATE prend 25 % dans SABO. Autriche: CARL SCHENCK et SCHÖN & CIE s'installent à Vienne, et FRÖLICH & KLÜPFEL à St. Johann/Tyrol. France HER-MANN KRONSEDER s'installe à St-Maur/Val-de-Marne; LESIEUR et SAINT-GOBAIN sont désormais paritaires dans SIDEL. Pays-Bas: POMPENFABRIEK DELTA passe sous contrôle suisse; RALEIGH INDUSTRIES négocie le contrôle de GAZELLE; Association néerlando-américaine dans BRONSWERK-AUTOMATIC. Suisse: Une filiale de portefeuille pour I.H.C. HOLLAND. Taiwan: Association germano-japonaise dans BAUER & SUN OPTICAL. Yougoslavie: Les accords LOMBARDINI/"21 MAJ" et INTERKOMERC.
- P. 29 EDITION <u>Allemagne</u>: DAI-NIPPON PRINTING s'installe à Dusseldorf et s'associe avec BERTELSMAN. <u>France</u>: SOCPRESS prend le contrôle de PYRENEENNE D'E-DITIONS; IMPRIMERIES REUNIES de Lausanne ouvre une succursale à Paris; Association anglo-américano-néo-zélandaise dans EDITIONS INTERNATIONALES HINDS. <u>Pays-Bas</u>: M. C. A. INC. s'installe à Amsterdam.
- P. 30 ELECTRONIQUE Allemagne: PIHER INTERNATIONAL est à capital espagnol; ITEL développe sa filiale de Stuttgart; Les accords HUGHES AIRCRAFT/AEG TELEFUNKEN. Australie: OCE-VAN DER GRINTEN prend 25 % dans WILLIAM CROSBY. Autriche: GEDAP DEUTSCHLAND s'installe à Vienne. Belgique: MATRA BENELUX résulte de la transformation d'EUROPEAN AUTOMATED LABORATO-RIES. France: PRINCETON APPLIED RESEARCH ferme sa filiale de Gentilly. Italie: CARDIONICS s'installe à Milan; CENTURY COMPUTER INTERNATIONAL prend le contrôle d'AUTOMATION CENTER INTERNATIONAL.
- P. 31 FINANCE Allemagne: Ouverture à Francfort de la succursale de KOREA EXCHANGE BANK, et à Hambourg de celle du BANCO DO BRASIL; Nouveau rapprochement NECKERMANN/BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK; ASIMEX ouvre une succursale à Sarrebruck. France: Projets de DEUTSCHE BANK; Développement de BANQUE NORDIQUE DE COMMERCE; Concentration au profit de CREDIT NAVAL; SLIFICO est filiale de CREDIT LYONNAIS; Deux filiales cadres pour SUEZ. Grande-Bretagne: Triple association de WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE. Luxembourg: Association italo-suisse dans LAURADINA. Maroc: ALGEMENE BANK NEDERLAND développe HOLLANDAISE DE BANQUE & DE GESTION. Mexique: COTINCO est filiale de DEUTSCHE-SÜDAMERIKANISCHE BANK. Pays-Bas: Création de ALGEMENE BOUWKREDIETBANK; CONSULTASS passe sous le contrôle d'AMSTERDAM & ROTTERDAM BANK; F. VAN LANSCHOT ouvre une succursale à Breda. Suisse: C.C.F. réorganise sa filiale de Zurich; ASIMEX ouvre une succursale à Zurich.

- P. 35 INDUSTRIE ALIMENTAIRE Allemagne: RHEINISCHE KEKS- & WAFFELINDUSTRIE passe sous le contrôle de NATIONAL BISCUIT; THE UNITED MOLASSES est filiale de TATE & LYLE; BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK prend 25 % dans WICKÜLER-KÜPPER; SALKO-VERKAUFSORGANISATION est à capital suédois; Concentration au profit de RAIFFEISEN KAPPEL. France: CHO-COLATERIE MEURISSE simplifie ses intérêts; PRESTA ferme sa filiale de Strasbourg; Les accords MILLIAT/PROPRIETAIRES REUNIS. Italie: BEL prend 60 % dans INDUSTRIA CAESARIA LUDOVICO. Pays-Bas: CAVENHAM FOODS réorganise certains intérêts; URSINA-FRANCK développe sa filiale de Nunspeet; NUTRICIA prend le contrôle de PRESERVENBEDRIJF; Développement de LEHNIG; KWATTA prend le contrôle de WIJNAND BEKE; Constitution définitive de PASCUAL HOLLAND; Concentration au profit de D. VEN; WESSANENS prend le contrôle de MEELFABRIEK DE KORENSCHOOF.
- P. 38 INDUSTRIE NUCLEAIRE <u>Allemagne</u>: Création de BROWN BOVERI/KRUPP REAK-TORBAU; Association DEMAG/DEUTSCHE BABCOCK dans FVG-FINANZVERWAL-TUNGS.
- P. 38 METALLURGIE Allemagne: D. E. W. prend le contrôle de CARP & HONES; Constitution définitive de HITACHI METALS EUROPE. Australie: Association néerlando-australienne dans LIPS-PERRY; Une licence SCAL GP pour AUSTRAL BRONZE CRANE COPPER. Belgique: LA COTHERM BELGE est à capital français. Danemark: MAX WEISHAUPT s'installe à Copenhague. France: Constitution définitive de CHATILLON-LONGTAIN; Rapprochement LE NICKEL/MOKTA; Constitution définitive d'AFFIMET; DENAIN-NORD-EST-LONGWY devient majoritaire dans VAL-LOUREC; Concentration au profit d'INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES TUBES; Création de MARINE SCHNEIDER. Grande-Bretagne: Association germano-britan-nique dans la communauté G. H. G. -STEEL PLANT CONSTRUCTION. Indonésie: Constitution définitive de KABELINDO. Pays-Bas: CHUBB & SON négocie le contrôle de LIPS & GISPEN.
- P. 41 MINES <u>Allemagne</u>: Les apports de HOESCH, KRUPP et RHEINSTAHL à FERME-TA EISEN & METALLHANDEL. <u>Luxembourg</u>: WILSON CARBON appartient à CON-TINENTAL ORE. <u>Maroc</u>: Les accords UGINE-KUHLMANN/B.R.P.M. <u>Zambie</u>: Coopération franco-italo-britanno-américano-japonaise.
- P. 42 PAPIER <u>Allemagne</u>: Constitution définitive de FELDMÜHLE-STORA. <u>France</u>: AUSSEDAT-PONT-DE-CLAIX prépare l'absorption de REY. <u>Pays-Bas</u>: Concentration NED. PAPIERFABRIEK/VAN GELDER & ZONEN/PROOST & BRANDT.
- P. 43 PETROLE <u>Allemagne</u>: ALLG, ROHRLEITUNG passe sous le contrôle de GEL-SENBERG, <u>Australie</u>: STANDARD OIL C° entre dans une association franco-américaine. <u>Canada</u>: Concentration au profit de TOTAL PETROLEUM (NORTH AMERICA). <u>France</u>: Création d'un groupement par CREUSOT-LOIRE/GAZ DE FRANCE/GAZ TRANSPORT/SOFREGAZ/SPIE-BATIGNOLLES.

- P. 44 PHARMACIE <u>Autriche</u>: Constitution définitive d'ALBERT ROUSSEL PHARMA.

 <u>France</u>: Transformation de ROBERT & CARRIERE en SYNTHELABO. <u>Italie</u>: Réorganisation chez PIERREL. <u>Pays-Bas</u>: Prise du contrôle définitif de POVIET PRODUCTEN par AKZO.
- P. 45 PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC <u>Autriche</u>: RENOLIT WERKE simplifie certains intérêts. <u>Belgique</u>: Développement de SAMUEL MOORE EUROPE. <u>France</u>: Association italo-française dans RUBBER-POLYMERS-CHEMICALS. <u>USA</u>: CONTINENTAL GUMMI-WERKE ouvre une succursale à San Francisco.
- P. 46 PUBLICITE Allemagne: WELBECK PUBLIC RELATIONS appartient à FOOTE, CONE & BELDING. France: DANY PUBBLICITA entre dans SLESINA, EFFIVENTE, NOTLEY & PARTNERS. Grande-Bretagne: Un nouvel associé pour EMAD.
- P. 47 TABAC <u>Belgique</u>: VELASQUES SIGARENFABRIEKEN est filiale de BRITISH AME-RICAN TOBACCO.
- P. 47 TEXTILES Allemagne: Deux filiales pour TRIUMPH. Autriche: Simplification des intérêts de TRIUMPH; VOLLMÖLLER-TEXTIL est à capital allemand. France:

 MAGNOLIA FRANCE appartient à GIOVANNI BASSETTI; MILO FRANCE est à capital néerlandais; D. M. C. prend le contrôle de WALLAERT FRERES. Italie: Concentration au profit de CALZIFICIO GIUSEPPE LONGONI. Pays-Bas: Création de TAS-JORDAAN; HORST MANDEL & C° s'installe à Amsterdam.
- P. 48 TOURISME <u>Allemagne</u>: Création de RESERVIERUNGSBURO INTERNATIONAL HO-TELS GERMANY. <u>France</u>: Triple accord avec RESERVATIONS WORLD.
- P. 49 TRANSPORTS Allemagne: SEATANKERS ouvre une succursale à Düsseldorf. Franc Association franco-belgo-néerlandaise dans ARMATEURS & COURTIERS ASSOCIES, et franco-italienne dans CONTAINER PROMOTION. Pays-Bas: ASTRAN INTERNA-TIONAL s'installe à Rotterdam; JAN DE POORTER passe sous contrôle belge; ANKER KOLEN prend le contrôle de PAUL & VAN WEELDE; Création de la société de portefeuille "UNIGAS INTERNATIONAL". USA: VAN GEND & LOOS ouvre une succursale à Chicago.
- P. 50 VERRE Allemagne: Concentration au profit de DEUTSCHE PITTSBURGH CORNING
- P. 50 DIVERS Allemagne: BOS BLUMENGROSSHANDELS (négoce horticole) est à capital néerlandais. Autriche: MARY MEYER (jouets) s'installe à Weissenbach/Tyrol. Belgique: GUIDO BRUSTIA COUTURE (articles de mode) s'installe à Bruxelles; NORD-DEUTSCHE & HAMBURG-BREMER VERSICHERUNGS (assurances) confie sa représentation à DECKERS & MACKELBERT; INTER-PARFUMS est à capital français.

 Suisse: LEONHARD LUTZ (matériels de bureau) s'installe à Zurich.

AMEUBLEMENT

(585/16) Filiale à Amsterdam du groupe italien d'ameublement DAL VERA SpA de Conegliano/Veneto (cf. N° 580 p. 19) – et affiliée à la société associée MOBILIFICI RIUNITI SpA (Conegliano) – la compagnie DAL VERA (NEDERLAND) N. V. a ouvert à Berchem/Anvers une succursale que dirige M. Alexander Bel.

(585/16) L'entreprise belge d'ameublement VELDA N.V. (Zele) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale VELDA-FRANCE Sarl, créée à Maisons-Alfort/Val-de-Marne en décembre 1966 (cf. N° 389 p. 37).

(585/16) Le groupe d'Amsterdam AHREND GROEP N.V. (cf. N° 480 p. 24) se propose d'étoffer son Département ''décoration et aménagement de bureaux'' avec la prise du contrôle de la firme HOVING & C° (Amsterdam), qu'il transformera en AHREND-HOVING N.V. Animée par MM. B. Hoving et W.J. Ruyter, celle-ci occupe une soixantaine de personnes.

(585/16) Trois entreprises d'Enschede, J. D. G. ROMPEL-MAN & ZN N. V., MACHINEFABRIEK BEUTING TIECKE & C° N. V. et H. G. WIEDERHOLD & ZN N. V., se sont associées à parité pour créer la firme d'ameublement et installations générales électriques, sanitaires, chauffage, etc... pour le bâtiment VERENIGDE INSTALLATIE BUREAUX "POLTEC" N. V. (capital autorisé de Fl. 1,5 million), dirigée par MM. G. A. Beuting et H. Walhof.

AUTOMOBILE

(585/16) Membre du groupe VOLKSWAGENWERK AG (Wolfsburg), le constructeur AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. N° 582 p. 20) a installé en Suisse une filiale de distribution, AUDI NSU VERTRIEBS AG (Schinznach-Bad/Bâle) au capital de FS 250.000, que préside M. Walter Haefner (Zurich).

La fondatrice partage 60/40 avec la firme d'engineering WANKEL GmbH (Lindau) le brevet du moteur rotatif "Wankel", dont la licence - pour la 18ème fois dans le monde - a été récemment accordée à la compagnie de Tokyo NISSAN MOTOR C°.

(585/17) Le constructeur ALFA ROMEO SpA de Milan (cf. N° 584 p. 19), que coiffe le groupe public de Rome I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOS-TRUZIONE INDUSTRIALE, a engagé à Tokyo avec son homologue ISUZU MOTOR C° (cf. N° 574 p. 15) des pourparlers en vue de la fabrication par celui-ci de ses modèles "sport".

Passée récemment sous le contrôle de la compagnie NISSAN MOTOR (cf. supra), ISUZU, spécialiste de véhicules lourds (camions et autocars Diesel), construit également une voiture de sport, le coupé Isuzu Bellet 117.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Les entreprises néerlandaises de prospection, sondage, mécanique et consolidation des sols N.V. INGENIEURSBUREAU VOOR GROND-MECHANICA & GEODESIE "FUGRO" N.V. de Leidschendam (cf. N° 577 p. 17) et INTERNATIONALE FUNDERINGS MIJ. (I.F.C.) N.V., membre du groupe VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST N.V. (Gouda), ont négocié la création d'une filiale commune aux Etats-Unis, FUGRO US INC., qui sera dirigée par MM. Ronald B. Scott, J.J. Schoustra et J. Schmith. Ancienne filiale absolue de NEDERSHORST, la firme FUGRO est depuis peu affiliée pour 50 % au groupe d'Arnhem KON. NED. HEIDEMIJ N.V.-N.K.H.M. à travers sa filiale N.V. IMLO-INTERNATIONALE MIJ. VOOR LAND-BOUWKUNDIGE ONTWIKKELING N.V. (Arnhem).

Cette dernière possède en propre plusieurs filiales absolues à l'étranger, notamment AGROTECNIC N.V. (Bruxelles), SOCINCO N.V. (Bruxelles) et SOCINCO FRANCE Sarl (Tournan-en-Brie), ainsi que des participations dans les firmes de Brême G.F.L.-GES. FÜR LANDESKULTUR GmbH (en association avec la LAND-WIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK), de Tournan-en-Brie ETAF-ENTREPRISE DE TRA-VAUX AGRICOLES & FORESTIERS Sarl, de Madrid ILACO BERICA, etc...

L'entreprise allemande d'éléments de construction en plastique et métal J. EBERSPÄCHER KG d'Esslingen (cf. N° 105 p. 15) a réorganisé ses intérêts en Autriche en apportant les actifs de son affiliée de Vienne ÖSTER-REICHISCHE GLASDACHEABRIK J. EBERSPÄCHER à une nouvelle filiale industrielle, EBERSPÄCHER GmbH (Vienne) au capital de Sh. 10 millions, dirigée par MM. Walter Eberspächer et Fritz Zaruba.

(585/17) Le groupe de promotion et investissements immobiliers de Londres HOLLOWAY SACKVILLE PROPERTIES Ltd (cf. N° 424 p. 12) a installé deux filiales à Amsterdam, SACKVILLE JACOBSTRAAT N.V. (capital de Fl. 0,5 million) et HOLLOWAY SACKVILLE N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigées toutes deux par MM. P.J. Axford et Michael L.F. Jones.

(585/18)

La reprise négociée (cf. N° 582 p. 23) par le
HOLLANDSCHE BETON GROEP N.V. (Rijswijk/Z.H.) au groupe de génie civil PARTICIPATIE & BELEGGINGSMIJ. P.C. ZANEN (La Haye) de sa filiale de construction N.V.
AANNEMINGSMIJ. P.C. ZANEN (Heemstede) est devenue effective.

Celle-ci, qui réalise avec 650 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 45 millions, dispose de nombreuses participations : à Amsterdam ASFALT & WEGEN-BOUWBEDRIJF "NEUCHATEL" (intéressée dans les entreprises NEUCHATEL ASPHALTE C° Ltd de Londres et P.C. ZANEN-QUEENSLAND-PTY Ltd de Brisbane), STEENBREKE-RIJ HOLLAND N.V. et SOCEA NEDERLAND N.V. (cf. N° 414 p. 22); à Hillegom BETONFABRIEK DE RINGVAART N.V.; à Tilburg BETONFABRIEK BEMOTI N.V., en association paritaire avec les firmes MACHINEFABRIEK BIERENS N.V. et BOUWMATE-RIALENHANDEL BAS MENHEERE JR. N.V.

(585/18) Des intérêts allemands portés par M. Manfred K. Quandt et Heinrich Hänsel (Hambourg) ont été à l'origine à Amsterdam de l'entreprise de construction en structures métalliques et pose de canalisations STAMAG N.V. (capital de Fl. 150.000), que dirige M. Heinrich V. Krista (Lohmar).

(585/18) Spécialiste à Anvers de promotion immobilière, la société HUYGEN & C° N.V. a présidé à la création en Suisse de la firme de développement immobilier HUYGEN AG (Erstfeld/Uri) au capital de FS. 100.000, que préside M. Walter Stöckli.

Animée par M. Michael A. Huygen, la fondatrice est présente depuis 1964 à Rotterdam avec une affiliée, M. HUYGEN & C° N.V. (capital de Fl. 1 million), et depuis 1968 en Espagne avec l'entreprise TEN-BEL SA (Santa Cruz-Teneriffe).

(585/18)

Le groupe de génie civil de Leiden I.B.B.-KON.

DOR GROEP N.V. (cf. n° 552 p. 20) s'est associé au groupe bancaire d'Amsterdam et

Groningue FRIESCH-GRONINGSCHE HYPOTHEEKBANK N.V. (cf. n° 577 p. 17) pour créer

à La Haye l'entreprise INTEGRALE BOUW- & ONTWIKKELINGSMIJ.-INBEO N.V. (capital
de Fl. 5 millions, libéré de 20 %), que dirige M. H.A. Kunkelu.

FRIESCH-GRONINGSCHE HYPOTHEEKBANK, qui exerce l'essentiel de ses activités de promotion immobilière à travers sa filiale de La Haye N.V. GEMEENSCHAPPE-LIJK EIGENDOM (cf. n° 531 p. 22), s'est associée récemment au BALLAST NEDAM GROEP (Amsterdam) pour former à Amsterdam l'entreprise VASTGOED ONTWIKKELINGSMIJ. -VOM N.V. (cf. n° 577 p. 17). Son nouveau partenaire, né de la fusion en 1969 (cf. n° 526 p. 16) des sociétés INGENIEURS-BUREAU VOOR BOUWNIJVERHEID (I.B.B.) N.V. et AANNEMING-MIJ. "DE KONDOR" N.V., a formé il y a peu à Maastricht la société MERGELLAND N.V. (capital de Fl. 1 million) en association avec l'entreprise N.V. BOUWMIJ. P. KNOLS, et il a noué une étroite coopération - pouvant déboucher sur une concentration - avec la compagnie de génie civil N.V. AANNEMINGSBEDRIJF v/h FIRMA T. DEN BREEJEN VAN DEN BOUT (Overveen).

(585/19) Le groupe I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUS-TRIALE SpA de Turin (cf. n° 575 p. 26) a renforcé ses intérêts dans l'industrie des matériaux de construction en devenant majoritaire à 70 % dans la firme de revêtements de brique et céramique NUOVA INDUSTRIA PRODOTTI CERAMICATI & LATERIZI G. BARTOLONI & C°-NIMEA SpA (Corridonia/Macerata) au capital de Li. 600 millions.

L'essentiel des intérêts du groupe dans cette branche ont été concentrés il y a quelques mois au sein de la société UNICEM SpA de Casale Monferrato (cf. n° 558 p. 18), où il est désormais majoritaire à 62,3 %. Cette affaire (capital de Li, 9 milliards) a regroupé les anciennes filiales CEMENTERIE DI AUGUSTA SpA (Catane), SAICE-INDUSTRIE CEMENTIFERE EMILIANE SpA (Plaisance) et UNIONE CEMENTI MARCHINO SpA de Casale Monferrato (cf. n° 529 p. 16).

Le groupe de génie civil de Haarlem J. P. A. NELIS-SEN GROEP N. V. (cf. n° 575 p. 15) s'est associé à parité - à travers sa filiale J. P. A. NELISSEN AANNEMINGSBEDRIJF N. V. - avec les compagnies INDUSTRIEPARK WEESP N. V. d'Utrecht (groupe S. H. V. -STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N. V. à travers sa filiale NEMOS N. V. d'Utrecht - cf. n° 499 p. 28) et MIJ. VOOR COÖRDINATIE & ONT-WIKKELING VAN BOUWPROJECTEN MACOBOUW N. V. (Amsterdam) pour constituer l'entreprise de construction et promotion immobilière INCOBOUW N. V. (Amsterdam) au capital de Fl. 2 millions.

(585/19) En association avec des intérêts allemands portés par MM. Rudolf Wollner (Viesbaden-Biebrich) et Franz Tachtler (Trantheim), des intérêts français portés par MM. Marcel Sanchez et Jean-François Montero (Toulouse) ont formé l'entreprise de promotion et gestion immobilière STE EUROPEENNE DE PROMOTION DE TOULOUSE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Sanchez.

(585/19) Le groupe de matériaux de construction de Londres CLARK & FENN (HOLDINGS) LTD (cf. n° 443 p. 20) a mis fin à ses négociations pour prendre aux Pays-Bas une importante participation minoritaire dans la firme de matériaux et panneaux d'insonorisation N.V. NOORDELIJKE INDUSTRIE VOOR VEZELVERWERKINGNOVE de Hoogezand/Groningue (cf. n° 434 p. 18).

Celle-ci, dont le capital est en cours d'augmentation à Fl. 5 millions et qui occupe quelque 780 personnes, possède une filiale à Hoogezand, ARCHI-COMFORT INTER-NATIONAL N.V. Ses principaux intérêts à l'étranger sont à Bruxelles la société COMMER-CE & TECHNIQUE-COMERTEC SA et en Italie la firme GESSI SAN SALVO SpA, également affiliée à la compagnie BELLROCK ITALIANA SpA de Rome (groupe S.G.I.-STA GENERALE IMMOBILIARE SpA).

(585/19) Nouvellement installée à Paris au capital de F. 20.000, la firme d'architecture, ameublement et décoration VALERIAN S. RYBAR INTERNATIONAL Sarl (cf. n° 384 p. 20) est sous le contrôle direct de la compagnie de New York RICHTON INTERNATIONAL CORP., qu'anime M. Valerian S. Rybar.

Une concentration entre les entreprises allemandes de construction immobilière GEMEINNÜTZIGE BAU- & WOHNUNGS GmbH (Buel), GEMEINNÜTZIGER BAUVEREIN GmbH (Bad Godesberg) et GEMEINNÜTZIGE BONNER WOHNUNGS AG (Bonn) s'est effectuée au profit de la troisième qui, transformée en VEREINIGTE BONNER WOHNUNGSBAU AG, a porté son capital à DM. 20,25 millions.

CHIMIE

(585/20) Après avoir dissout sa filiale de Bruxelles BAGLINI-BENELUX SA (Bruxelles) - commune avec la firme française MONDIALCHROME SA de Brie-Comte-Robert/S. & M. (cf. n° 576 p. 20) - la compagnie italienne de produits chimiques pour l'industrie graphique BAGLINI & C° SpA (Florence) y a installé une filiale absolue, BAGLINI SA (capital de FB,0,5 million), que préside M. Nello Baglini.

La fondatrice a récemment conclu avec son homologue de Londres JOHNSON & BLOY Ltd un accord devant se matérialiser par la création de deux sociétés communes, l'une à Florence, JOHNSON BLOY BAGLINI SpA, l'autre à Londres.

(585/20) Présent de longue date en Belgique avec une succursale à Bruxelles de sa filiale suisse ALLIED CHEMICAL SA de Zug (cf. N° 346 p. 31), le groupe de New York ALLIED CHEMICAL CORP. (cf. N° 580 p. 22) a installé à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles la société de vente N.V. ALLIED CHEMICAL INTERNATIO-NAL SA (capital de FB 5 millions), qu'animent MM. G.J. Coli, B. Larner, S.A. Peebles et L. Wise.

(585/20) Membre du groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA à travers la compagnie ANIC SpA de Palerme (cf. N° 581 p. 23), la société italienne SARAS CHIMICA SpA de Cagliari (cf. N° 526 p. 17) a obtenu du groupe de Tokyo JAPAN-GAS CHEMICAL C° Inc. une licence d'extraction et d'isomérisation de méthane-xylol.

Elle a de même obtenu de la compagnie américaine COSDEN OIL & CHEMICAL CORP. (Big Sprint/Texas), membre du groupe belge PETROFINA SA (à travers l'AMERICAN PETROFINA HOLDING C° - cf. N° 503 p. 34), une licence de fractionnement d'éthylbenzène.

(585/20) Spécialiste à Paris de lubrifiants au bisulfite de molybdène et agent général pour la France de la Division ALEMITE INDUSTRIAL LUB. SYSTEMS de la compagnie STEWART WARNER CORP. de Chicago (cf. N° 497 p. 24), la société MOLYDAL C° SA (cf. N° 486 p. 20) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale en dotant sa filiale de Darmstadt MOLYDAL INTERNATIONAL GmbH d'une succursale à Neuenburg/Baden.

(585/21) Le groupe minier public N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN de Heerlen (cf. N° 581 p. 24) a f rmé l'entreprise de traitement de produits pétrochimiques et chimiques DSM RAFFINADERIJ N.V. (capital de Fl. 250.000), dont elle partage le contrôle avec sa filiale DSM ASSURANTIE KANTOOR N.V. de Heerlen (minoritaire).

(585/21) Aux termes d'un accord conclu entre les entreprises KIMIK Sas de Milan et DERIVADOS FORESTALES SA de Barcelone, la première a obtenu la représentation des produits chimiques pour industrie graphique de la seconde.

COMMERCE

(585/21) A vocation financière et de négoce international, la compagnie de Bâle GLOBE CONTROL FINANZ & HANDELS AG a renforcé sa présence à Rotterdam avec la création de la société GLOBE CONTROL HOLLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Albert Hatchuel.

Elle y avait participé récemment à la formation de la firme d'import-export et distribution de produits chimiques, pharmaceutiques, peintures et plastiques PEPPEL-CHEMIE INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. Frederic Bek et C. Van de Peppel.

(585/21) La firme d'import-export d'articles de sport, chaussures, textiles, machines, etc ... KASHIMA TRADING C° Ltd (Osaka) s'est donnée une filiale à Amsterdam, KASHIMA INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. T. Kawamuro et T. Uwozumi.

(585/21) La représentation en République Fédérale de la firme sud-coréenne de matériels industriels HWAKYUNG INDUSTRIAL C° LTD (Séoul) sera assurée par la nouvelle DEHAKY AUSENHANDELS GmbH (Hambourg) au capital de DM 20.000, que dirige M. Dongsin Kang.

(585/21) Le groupe commercial d'Amsterdam HAGEMEIJER & C°'S HANDELSMIJ. N.V. (cf. N° 562 p. 22) a pris le contrôle de la firme de vente en gros d'articles pour fumeurs et cadeaux B.D. LEEFSMA N.V. (Amsterdam), connue notamment pour ses pipes "Lingbergh" et ses briquets "Poppell".

HAGEMEYER s'était assuré en 1968 (cf. N° 472 p. 28) le contrôle de la société soeur LEEFSMA-UTRECHT N.V. (Utrecht et Tilburg) avec sa filiale de La Haye HAAGSE TEXTIEL GROOTHANDEL N.V. (vente en gros de textiles et tissus d'ameublement).

(585/22) La CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 575 p. 30) a doublé à 20 % sa participation directe dans la SECOPA-STE EUROPEENNE DE COURTAGE & DE PARTICIPATIONS SA de Paris (cf. N° 543 p. 21), spécialiste d'opérations de compensation avec l'Europe de l'1'Est.

Contrôlée conjointement par son président, M. Raphaël Levi, et par la société IMPEX SA (Paris) - filiale à 68 % (directement et indirectement) de SCHNEIDER et affiliée pour 21 % à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE C.F.C.B. ainsi que pour 10 % à la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA - SECOPA contrôle notamment la STE FRANCO-ROUMAINE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DES PRODUITS CHIMIQUES-DECOFRA Sarl (Paris), où elle est associée à l'entreprise de commerce extérieur de Bucarest CHIMINPORT.

(585/22) Le groupe de négoce international N.V. HANDEL-MIJ. "DELI-ATJEH" d'Amsterdam (cf. N° 507 p. 24) s'est assuré à Zwolle le contrôle de la firme PEEREBOOM N.V., qui se consacre à l'importation et à la distribution en gros de plastiques laminés minces et en feuilles, textiles synthétiques spéciaux, etc...

(585/22) Les entreprises de négoce de gros GROSSEINKAUFS-GESELLSCHAFT DEUTSCHER KONSUMGENOSSENSCHAFTEN mbH de Hambourg et CO-OP STUTTGART KONSUMGENOSSENSCHAFT eGmbH de Stuttgart ont doublé à DM 1,5 million le capital de leur filiale commune CO-OP-SB WARENHAUS GmbH (Esslingen-Weil) pour en financer l'expansion.

(585/22) MM. Luka Grbavac (Belgrade) et Alfred Taubman (Stadeln) ont été les fondateurs en République Fédérale de la firme d'import-export de produits yougoslaves HEMPRO-JUGOSLAWISCH-DEUTSCHE WARENHANDELS GmbH (Stadeln) au capital de DM 20.000.

CONSEIL ET ORGANISATION

Créée début 1969 en Suisse sur l'initiative d'intérêts suédois portés notamment par M. Stein Olsen (Göteborg), la firme de conseil financier et en management CMC-CONSULTING & MANAGEMENT CORP. SA (Fribourg) s'est donnée une filiale à Rotterdam, CMC NEDERLAND (CONSULTING & MANAGE-MENT CORP.) N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Ulf K. Wennberg.

(585/23) Spécialiste à Zurich de conseil industriel, commercial et financier, la société KNIGHT, WEGENSTEIN AG (cf. N° 311 p. 33) est devenue actionnaire en République Fédérale de son homologue REINBOLD INDUSTRIE-BERATUNG FÜR UNTERNEHMENSFÜHRUNG & ABSATZWIRTSCHAFT GmbH (Lich/Oberhessen).

Celle-ci a désormais pour gérants MM. W.O. Wegenstein, directeur de la société suisse et de sa filiale WEGENSTEIN MANAGEMENT AG (cf. N° 330 p. 32), et H. Kutz, déjà directeur de la firme REINBOLD INDUSTRIEBERATUNG GmbH.

La compagnie de portefeuille CAPITAL MANAGE-MENT ASSOCIATES SA, dont la création à Genève remonte à juillet 1970, s'est donnée une filiale quasi-absolue en Belgique, AUDIOVISUAL INSTRUCTION & MANAGEMENT SERVICES INTERNATIONAL-AIMS INTERNATIONAL SA (Woluwe-St-Pierre). Au capital de FB 556.000, celle-ci a pour objet la prestation de conseils en organisation, l'organisation de colloques, séminaires, etc ... sur le management, l'application pédagogique des méthodes audiovisuelles, etc ...

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(585/23) En vertu d'un accord de coopération conclu entre la Division WAGNER HELICOPTER TECHNIK de l'entreprise allemande J. WAGNER GERATEBAU (Ludwigshafen) et le groupe mécanique yougoslave SOKO-KOMBINAT ME-TALOPRERADJIVACKE INDUSTRIJE de Mostar (cf. N° 575 p. 20), celui-ci construira à partir de 1971 des hélicoptères "Sky Trac" de transport sous licence de la première.

Animée notamment par MM. Alfred Bogt et Joseph Wagner, celle-ci est déjà liée en Yougoslavie avec l'entreprise ISKRA (Kranj/Slovenie), qui produit notamment sous licence allemande des appareillages pour peinture au pistolet de marque "Mistral".

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(585/23) Spécialiste aux Etats-Unis d'instruments scientifiques (pour industrie chimique notamment), la compagnie FLUOROWARE Inc. (Chaska/Minn.) s'est donnée à Rotterdam une filiale industrielle et commerciale, FLUOROWARE (EUROPE) N.V. (capital de Fl. 200.000), dirigée par MM. Joel A. Eltmann et R.H. Saville.

L'entreprise italienne de machines électriques et électroniques de bureau LAGOMARSINO SpA (Milan) a constitué une seconde filiale à l'étranger - après celle des Etats-Unis, NORTHWEST LAGOMARSINO INC. - la firme de vente LAGOMARSINO FRANCE SA (Levallois-Perret) au capital de F. 0,5 million, que préside M. Napoleone Dabbene et dirige M. Giorgio Grio.

(585/24) Créée à Londres en juin 1970, la société PRODUCT RESOURCES (U.K.) Ltd, qu'anime M. G.J. Golding, a présidé à l'installation en Belgique de l'entreprise de négoce de matériels électriques et électroniques (notamment radio-récepteurs et téléviseurs) PRODUCT RESOURCES INTERNATIONAL SA (Woluwe-St-Pierre) au capital de FB 1 million, que préside M. Gordon John Golding.

(585/24) Le groupe N. V. PHILIPS'GLOEILAMPENFABRIEKEN (Eindhoven) a renforcé ses intérêts indirects en République Fédérale (cf. N° 584 p. 24) en créant à Gronau/Westf. la société HOLLANDSE SIGNAALPPARATEN GmbH (capital de DM 0,3 million) qui, dirigée par M. A. Klootwijk (Hengelo), est directement contrôlée par sa filiale d'instrumentation électrique de signalisation N. V. HOLLANDSE SIGNAAL-APPARATEN de Hengelo (cf. N° 360 p. 23).

L'entreprise d'instrumentation élect**r**ique et électronique, médicale et scientifique (celloscopes, phonomètres, colorimètres, centrifugeurs sanguins, etc...) A/B LARS LJUNGBERG & C° de Stockholm a formé à Rotterdam une filiale commerciale, LARS LJUNGBERG & C° (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Frank Heyning.

L'accord de représentation récemment conclu aux Pays-Bas (cf. N° 583 p. 24) entre le groupe italien d'appareils électroménagers INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA (Pordenone) et la firme de La Haye N. V. TECHNISCH BUREAU MARYNEN au profit de la seconde sera sanctionné début 1971 par la création par celle-ci d'une filiale de vente, N. V. VERKOOPMIJ. MARYNEN.

Dirigée par M. J.C.M. Verstelle et occupant 40 personnes, cette affaire assurera la vente sous la marque "Marynen" de matériels grand public importés par la filiale N.V. VERKOOPMIJ. ZANUSSI (La Haye) du partenaire italien.

(585/24)

La firme allemande d'appareils de mesure et régulation METEK MESS & REGELTECHNIK BARTH KG (Oberthausen üb. Offenbach) a obtenu la représentation exclusive des entreprises américaines de la branche : 1) BAILEY METER C° de Wickliffe/Ohio (cf. n° 359 p.25) pour la R.F.A. et les Pays-Bas; 2) DE ZURIK CORP. (Startell/Minn.) pour la R.F.A., la R.D.A. et l'Autriche; 3) BIN-DICATOR C° (Detroit/Mich.) pour la R.F.A.

(585/25) Membre du groupe de Rotterdam O.G.E.M.-OVER-ZEE GAS & ELECTRICITEIT MIJ. N.V. (cf. n° 574 p. 35), la compagnie d'installations électriques TECHNISCH INSTALLATIEBEDRIJF A.T.H. JANSE N.V. (Amsterdam), qui emploie 400 personnes (Alkmaar, Den Helder et Stadskanaal), s'est assurée à Zaandam le contrôle de l'entreprise de la branche TECHNISCH INSTALLATIEBEDRIJF v/h FRIS JR. N.V. (50 employés).

OGEM se propose de prendre de son côté le contrôle à Dordrecht de l'entreprise d'installation de chauffage, équipements industriels, électrotechniques, sanitaires et aérauliques VISSER & VAN DER GIESEN N.V. (cf. n° 486 p.25), qui réalise avec 430 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Fl. 22 millions.

Récemment créée par la compagnie française FROID SATAM NEVE SA de La Courneuve/Seine-St-Denis (groupe SATAM-SA POUR TOUS APPAREILS MECANIQUES - cf. n° 568 p.26), la compagnie FROID SATAM NEVE HUSSMANN SA (La Courneuve) a reçu de sa fondatrice l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (évalués nets à F. 19,9 millions) et a porté en conséquence son capital à F. 20 millions. Dans une phase ultérieure, ce capital sera élevé à F. 25,5 millions pour permettre à la compagnie américaine HUSSMANN REFRIGERATOR C° de St-Louis/Mo. (Division du groupe alimentaire PET INC.) d'y détenir un intérêt de 20,3 % aux côtés de FROID SATAM NEVE, transformée en FINANCIERE & INDUSTRIELLE DU FROID-FIF SA.

Le groupe SATAM s'est lui-même doté d'une filiale directe, SOTAM-STE POUR TOUTES FABRICATIONS & APPLICATIONS MECANIQUES SA, chargée de la mise en service début 1971 d'une usine de pièces mécaniques à Falaise/Calvados.

(585/25) Le groupe d'Essen STEAG-STEINKOHLEN EL EKTRI-ZITÄTS AG (cf. n° 553 p.34) a fondé à Essen la société d'entreprises générales et d'installarions électriques STEAG HAUSTECHNIK GmbH (capital de DM. 1 million). Dirigée par MM. Lutz Welpert et H. Seidler et devant occuper 500 personnes, celle-ci dispose dès à présent d'un portefeuille de commandes annuelles de DM. 20 millions.

(585/25) Membre du groupe FASCO qu'anime M. Michele Sindona (cf. n° 580 p.37), la compagnie de Milan MANIFATTURA ITALIANA CARLO PACHETTI SpA (cf. n° 511 p.29) a négocié la prise du contrôle : (1) de la firme de magnétos SAMPAS SpA (Milan); (2) de l'entreprise de montage d'installations électriques industrielles COMEL SpA (Isola del Cantone/Gênes).

Présidée par M. Massimo Spada, CARLO PACHETTI, dont le capital (récemment doublé à Li. 8,4 milliards) appartient directement à la société suisse de portefeuille STEEL INVEST HOLDING AG, s'était assurée en 1969 le contrôle des firmes MICROFUSIONE ITALIANA SpA (Pieve Emanuele/Milano) et A.M.A. SpA ANONIMA MACCHINE AGRICOLE (Tortona), puis les avait absorbées.

(585/26) Le groupe ZANUSSI (cf. supra) a mis fin aux activités de sa filiale CASTOR FRANCE Sarl (Paris), acquise lors de l'absorption du groupe CASTOR SpA en avril 1970 (cf. n° 524 p.19), et en a confié la liquidation à M. Corrado Varnier.

(585/26) Membre du groupe américain d'appareils électroménagers T.S.T. INDUSTRIES C° (cf. n° 504 p.24), la société DELMONICO OVERSEAS CORP. (New York) a fermé la succursale qu'elle avait installée courant 1969 à Milan.

En Italie, DELMONICO est liée depuis plusieurs années par un accord technico-commercial avec le groupe IGNIS SpA de Comerio/Varese (cf. n° 557 p.18) qui lui fournit des appareils électroménagers vendus sur le marché américain sous la marque "Delmonico".

CONSTRUCTION MECANIQUE

(585/26) La firme allemande de machines d'emballage et conditionnement HERMANN KRONSEDER MASCHINENFABRIK GmbH & C° KG (Neutraubling) a pris pied en France en installant une filiale commerciale à St-Maur/Val-de-Marne, KRONES Sarl (capital de F. 100.000), que gèrent MM. Maurice Beaujoin et Johann-Paul Hintervimmer.

Animée par M. H. Kronseder, la fondatrice (capital de DM. 4,2 millions), qui réalise avec 600 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 22 millions, possède une filiale à Milwaukee/Wisc., KRONES INC.

(585/26) Les intérêts en Extrême-Orient du groupe ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 583 p.23) se sont enrichis à Taichung/Taiwan d'une affiliée industrielle, BAUER & SUN OPTICAL C° LTD, créée en association avec la firme japonaise SUN OPTICAL C° LTD-SUN KOBI K.K. (Ichikawa et Tokyo). Celle-ci, majoritaire dans la nouvelle affaire (300 employés), lui fournira objectifs et lentilles pour la fabrication sous licence allemande de caméras et projecteurs "Bauer".

ROBERT BOSCH occupe quelque 2.700 personnes dans sa Division "optique", du ressort de ses filiales ROBERT BOSCH PHOTOKINO GmbH (Berlin et Stuttgart-Untertürkheim) et SILMA SpA (Rivoli/Torino).

(585/26) L'entreprise japonaise de mécanique de précision (caméras, projecteurs, etc...) ELMO C° LTD (Nagoya) s'est donnée à Düsseldorf une filiale commerciale, ELMO (EUROPE) GmbH (capital de DM. 300.000), dirigée par M. Yasuo Sakaki et gérée par MM. Y. Füjiwara et I. Kojima.

(585/27) Possédant des filiales de fabrication de pompes en France, République Fédérale et Grande-Bretagne, le groupe suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. n° 550 p. 28) a renforcé ses intérêts dans cette spécialité en prenant aux Pays-Bas le contrôle de la firme POMPENFABRIEK DELTA N.V. (Hengelo/Overijssel) qui, animée par M. G. Zijlstra, occupe une centaine de personnes.

(585/27) Spécialiste à Darmstadt de machines d'équilibrage électrodynamique, appareils de contrôle de matériaux, moteurs, véhicules, etc..., la société CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK GmbH (cf. n° 564 p.27) s'est donnée une filiale commerciale à Vienne, SCHENCK MASCHINEN FABRIKSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. W. Karcher et H. Albers, et gérée par MM. H. Hille et S. Lerch.

(585/27) Le groupe mécanique et naval de Rotterdam INDUS-TRIEELE HANDELSCOMBINATIE HOLLAND-I.H.C. HOLLAND N.V. (cf. n° 554 p. 35) s'est donné en Suisse une filiale de portefeuille, I.H.C. INTER SA (Fribourg) au capital de FS. 1 million, dirigée par MM. Harry Smulders (Rotterdam), L. Rouillier (Fribourg) et Hans Dahn (Davos).

(585/27) La firme allemande de machines pour l'industrie de la chaussure SCHÖN & CIE GmbH de Pirmasens (cf. n° 481 p.23) a renforcé ses intérêts à l'étranger en installant à Vienne une filiale commerciale, SCHÖN & CIE GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Horst Feyerabend et Bodo Ulrich.

Membre à Nottongham du groupe TUBE INVESTMENTS LTD de Birmingham (cf. n° 540 p. 22), le constructeur de bicyclettes et motocycles RA-LEIGH INDUSTRIES LTD (cf. n° 537 p. 21) a lancé aux Pays-Bas une OPA sur l'entreprise de la branche N. V. GAZELLE RIJWIELFABRIEK v/h ARENTSEN & KOLLING de Dieren (cf. n° 511 p. 26). Occupant quelque 850 personnes, celle-ci est notamment connue pour ses marques "Gazelle", "Junckers", "Simplex" et "Locomotief".

RALEIGH INDUSTRIES est présente depuis 1969 à Amsterdam avec une filiale commerciale, ENGELSE RIJWIEL IMPORT N.V. (cf. n° 528 p. 17).

(585/27) Un accord de coopération industrielle a été conclu entre l'entreprise italienne de moteurs thermiques et diesel fixes et mobiles LOMBARDINI FABBRICA ITALIANA MOTORI SpA de Reggio Emilia SpA (cf. n° 576 p. 29) et les entreprises yougoslaves "21 MAJ" et INTERKOMERC (Belgrade).

Animée par M. Djordje Brkic, "21 MAJ" produira sous licence toute la gamme de moteurs de la firme italienne, et INTERKOMERC en assurera la distribution.

(585/28) La firme allemande de machines minières et de génie civil FRÖLICH & KLÜPFEL, MASCHINENFABRIK & UNTERTAGEBAU KG de Wuppertal-Farmen (cf. n° 410 p. 26) a pris pied en Autriche avec l'ouverture à St. Johann/Tyrol d'une succursale dirigée par MM. Rupert Mullauer et J. Kleiner.

Animée par M. Rudolf Stephan, la fondatrice réalise avec 1.250 personnes dans ses trois usines (au siège, à Gelsenkirchen Buer et à Essen) un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 40 millions.

Aux termes d'un accord conclu entre la CIE FINAN-CIERE LESIEUR SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 578 p.35) et la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 583 p.39), la seconde a rétrocédé à la première une partie de sa participation dans leur filiale commune (jus-qu'ici 20/80) SIDEL SA du Havre/Seine Mme (cf. n° 566 p.23) pour qu'elles s'en partagent désormais le contrôle à parité.

Spécialisée dans la conception de machines d'emballages plastiques (notamment bouteilles), SIDEL les fait construire par les sociétés MEYER DUMORE PONT-A-MOUSSON-STE INDUSTRIELLE SA (Bry-sur-Marne et Arbonans/Doubs) - filiale commune des groupes SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON et A.T.O. INC. de Cleveland (ex. AUTOMATIC SPRINKLER CORP. OF AMERICA) - et SEVA-STE D'ETUDES VERRIERES APPLIQUEES SA de Neuilly (filiale de SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON - cf. n° 479 p.29). Elle prépare la création aux Etats-Unis - où plus de 40 % des bouteilles en P.V.C. (polychlorure de vynile) sont fabriquées à l'aide de ses machines - d'une filiale de vente et de maintenance que dirigera M. Philippe Mengeot.

L'association conclue aux Pays-Bas (cf. n° 576 p.27) entre la filiale N.V. BRONSWERK (Amersfoort) du groupe V.M.F.-VERENIGDE MACHI-NEFABRIEKEN N.V. de La Haye (cf. n° 578 p.29) et le groupe A.T.O. (cf. supra) pour la fabrication de matériels de lutte contre l'incendie a donné naissance à une filiale paritaire, BRONSWERK-AUTOMATIC N.V. (capital de Fl. 1 million), définitivement formée à Amersfoort.

Celle-ci, qui sera dotée prochainement de filiales commerciales en République Fédérale, Belgique et Espagne, produira notamment des matériels de la Division AUTOMA-TIC SPRINKLER CORP. de Yougstown/Ohio (cf. n° 501 p. 35) du partenaire américain.

Un accord de coopération et de vente en commun sur les marchés étrangers a été conclu en République Fédérale entre l'entreprise de gros outillage mécanique et électromécanique SABO-MASCHINENFABRIK HEINRICH SANNER KG (Dieringhausen/Rhld.) et le groupe de machines agricoles et horticoles WOLF-GERÄTE GmbH de Betzdorf/Sieg. (cf. n° 482 p. 25), assorti de la prise par le second d'une participation de 25 % dans la première.

EDITION

L'entreprise d'édition et impression de Tokyo DAI-NIPPON PRINTING C° LTD a pris deux initiatives en République Fédérale : (1) création à Düsseldorf d'une filiale commerciale, DAI NIPPON PRINTING (EUROPE) GmbH (capital de DM. 180.000), gérée par M. Kozo Mori; (2) conclusion d'un accord de coopération et d'association avec le groupe de Gutersloh C. BERTELSMANN VERLAG KG (cf. n° 577 p. 28).

Cet accord se matérialisera par la formation au Japon, avant la fin 1970, d'une affaire d'édition et de diffusion (type "Club") de livres et disques dont les deux partenaires se partageront 60/20 le capital initial (¥ 500 millions), le solde allant au groupe de New York TIME INC. (cf. n° 535 p.26).

(585/29) Le groupe M.C.A. INC. d'Universal City/Cal. (cf. n° 578 p.26) a constitué à Amsterdam la firme d'éditions musicales MCA INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. A.C. van Empel (Heversum), S. Shorr (Los Angeles) et H.R. Thomas Jr. (Londres).

Disposant de plusieurs filiales directes chez les Six, notamment en Belgique, UNIVERSAL FILM SA, et en République Fédérale, MCA RECORDS GmbH (cf. n° 539 p. 29), le groupe américain est associé minoritaire depuis peu à Amsterdam dans la filiale CINE-MA INTERNATIONAL CORP. N.V. de la compagnie PARAMOUNT PICTURES CORP. de New York (groupe GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. - cf. n° 583 p.42).

Connu pour ses quotidiens "Nord-Matin", "Centre-Presse", "Le Berry Républicain", etc... ainsi que ses périodiques "L'Auto-Journal", "Adam", "Champion", etc..., le groupe SOCPRESS-STE FRANCAISE D'EDITION & DE PRESSE SA (Paris), qu'anime M. Robert Hersant, a repris à la compagnie EXCELSIOR PUBLICATIONS SA (Paris), qu'anime M. Paul Dupuy, son contrôle à 58 % sur la STE PYRENEENNE D'EDITIONS & D'IMPRIMERIE Sarl (Tarbes), qui édite le quotidien "La Nouvelle République des Pyrénées".

La régie publicitaire du journal sera désormais assurée par l'agence PUBLIPRINT SA (Paris) du groupe "Hersant", qui remplace à ce titre la société EXCELSIOR PUBLICITE.

(585/29) La compagnie d'édition et impression IMPRIMERIES REUNIES SA de Lausanne (cf. n° 434 p.23) a ouvert à Paris une sucuursale que dirige Mme Monique Augé-Fauvel.

(585/29) Des intérêts néo-zélandais portés par MM. Anthony S. Piucun (Opotiki) et Robin G. Harding (Lower Hutt), britanniques portés par M. Philip R. Spanton (Ashford/Kent) ainsi qu'américains portés par M. G. Gill (Costa Mesa/Cal.) ont été à l'origine à Paris, pour 25 % chacun, de la maison EDITIONS INTERNATIONALES HINDS Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Erika Schmidt.

ELECTRONIQUE

(585/30) Créée en 1969 à Bruxelles en compte à demi entre les groupes de Bruxelles UNION MINIERE SA (cf. N° 570 p. 22) et de New York CHROMALLOY AMERICAN CORP. (cf. N° 581 p. 24) pour l'élaboration de cardiogrammes sur ordinateurs, la société CARDIONICS SA (cf. N° 521 p. 26) s'est donnée une filiale à Milan, EDI ELABORAZIONE DATE ITALIA SPA (capital de Li. 20 millions), animée par MM. V. Kirkpatrik, R. Dacky, J. L. Clipet et H. Ziotnick.

(585/30) La firme de composants électroniques PIHER SA de Badalona/Barcelone (cf. N° 548 p. 26) a installé à Nuremberg une filiale commerciale, PIHER INTERNATIONAL GmbH (capital de DM 20.000), qui, dirigée par MM. Omedo Jose Luis et J.A. Heredero, se spécialisera dans les condensateurs, potentiomètres au carbone, semi-conducteurs, etc ...

(585/30) Filiale à Wilmington/Del. du groupe de calculateurs et matériels périphériques pour ordinateurs CENTURY COMPUTER CORP. (cf. N° 566 p. 26), la compagnie CENTURY COMPUTER INTERNATIONAL INC. a repris à la firme UNIVERSITY COMPUTING CORP. de Dallas/Texas (cf. N° 578 p. 27) son contrôle à Milan sur la société de travail à façon sur ordinateurs AUTOMATION CENTER INTERNATIONAL SpA (cf. N° 552 p. 28).

Le groupe américain est présent depuis 1969 à Milan (cf. N° 541 p. 27) avec une filiale sous son nom.

(585/30) La compagnie d'informatique ITEL CORP. de San Francisco a porté, en deux opérations, à DM 1,7 million le capital de sa filiale de travail sur ordinateurs NOG-NEUE ORGANISATIONSMASCHINEN GmbH de Stuttgart (cf. N° 534 p. 29).

Celle-ci, comme sa société soeur de Vienne est passée sous le contrôle d'ITEL à la suite de la fusion de celle-ci avec sa compagnie-mère INTERCONTINENTAL SYSTEMS INC. de Palo Alto/Cal. (cf. N° 514 p. 25) - laquelle possédait également des filiales sous son nom à Milan, Neuilly-sur-Seine, Wiesbaden, Hilversum, etc... Cette fusion a eu son prolongement au Royaume-Uni où la filiale INTERCONTINENTAL SYSTEMS Inc. (U.K.) Ltd (Woking/Surrey) a été transformée récemment en ITEL SYSTEMS INTERNATIONAL Ltd.

(585/30) La compagnie électronique PRINCETON APPLIED RESEARCH CORP. de Princeton/N.J. (cf. N° 405 p. 26) a mis fin aux activités de sa filiale PRINCETON APPLIED RESEARCH FRANCE Sarl (Gentilly/Val de Marne) et en a confié la liquidation à MM. Paul Viel et Sylvain Cautin.

(585/31) Le groupe CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (Bruxelles) a cédé à la compagnie française d'électronique spatiale, électromécanique et automobile ENGINS MATRA SA (groupe FLOIRAT) le contrôle à 60 % de sa filiale absolue de Bruxelles EUROPEAN AUTOMATED LABORATORIES SA (cf. N° 448 p. 38), où il conserve un intérêt de 40 %.

Transformée en MATRA BENELUX SA au capital de FB 4,5 millions (cf. N° 583 p. 19), celle-ci est désormais présidée par M. Sylvain Floirat et compte comme nouveaux administrateurs MM. M. Chassagny, J.L. Lagardière et A. Pons et J. Thierry (ce dernier remplaçant M. E. Quevrin).

(585/31) Le groupe néerlandais de matériels électroniques de reprographie, papiers spéciaux et produits chimiques sensibles OCE-VAN DER GRINTEN N. V. de Venlo (anc. VAN DER GRINTEN N. V. - cf. N° 570 p. 34) a renforcé ses intérêts à l'étranger en prenant en Australie une participation de 25 % dans la firme WILLIAM CROSBY (HOLDINGS) LTD (Sydney et Melbourne), dont la filiale CROSBY SEN-SITIZING Ltd est déjà sa licenciée en matière d'appareils à photocopier.

(585/31) Animateur à Hanovre de la firme d'informatique GEDAP DEUTSCHLAND, UNTERNEHMENSBERATUNG FÜR DATENVERARBEITUNG GmbH, M. Werner Schumann (Gehrden) a été le fondateur à Vienne, aux côtés de M. J. Decoop, associé-gérant de la firme GEDAP-FRANCE Sarl (Paris) de la société de prestation de services sur ordinateurs GEDAP UNTERNEHMENSBERATUNG FÜR DATENVERARBEITUNG GmbH (capital de Sh. 100.000) que dirige M. Kurt Lazarus.

Les groupes HUGHES AIRCRAFT C° de Culver City/Cal. (cf. N° 582 p. 31), AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. N° 583 p. 34), THOMSON-CSF SA (Paris), ETUDES TECHNIQUES & CONSTRUCTIONS AERO-SPATIALES SA de Charleroi (groupe A. C. E. C. -ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI - cf. N° 438 p. 28), SELENIA SPA-INDUSTRIE ELETTRONI-CHE ASSOCIATE de Rome (cf. N° 559 p. 33), BRITISH AIRCRAFT CORP. LTD de Londres (cf. N° 583 p. 23), NIPPON ELECTRIC C° Ltd (cf. N° 328 p. 28) et NORTHERN ELECTRIC C° Ltd de Montreal ont conclu un accord pour la construction de quatre satellites de télécommunications INTELSAT représentant un investissement global de \$ 32 millions.

FINANCE

(585/31) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. N° 584 p. 32) va renforcer son réseau d'intérêts à l'étranger en ouvrant à Paris à la mi-décembre 1970 une représentation permanente dirigée par M. H.J. Schmidt. Le nombre de ses bureaux dans le monde sera ainsi porté à 52, répartis dans 41 pays différents.

(585/32)

La WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE
de Düsseldorf et Munster (cf. N° 580 p. 33) a conclu avec les groupes NATIONAL WESTMINSTER BANK Ltd de Londres (cf. N° 563 p. 30), ROYAL BANK OF CANADA Ltd de
Montreal (cf. N° 542 p. 20) et CHASE MANHATTAN BANK N.A. de New York (cf. N°
579 p. 31) une association devant se matérialiser début 1971 par la création à Londres
de la société centrale de coordination et de gestion ORION MANAGEMENT Ltd ainsi
que de deux banques au capital autorisé de £ 10 millions chacune.

Dans la première, ORION BANK Ltd (banque d'affaires), le partenaire allemand sera minoritaire et les autres seront associés à parité. Dans la seconde, ORION TERM-BANK Ltd, qui se spécialisera dans les prêts à court terme en reprenant l'essentiel des activités de ses fondatrices sur le marché des euro-devises, son intérêt sera de 25 %, à égalité avec ses partenaires.

(585/32) La succursale que la KOREA EXCHANGE BANK (Séoul) avait récemment décidé d'installer à Francfort (cf. N° 566 p. 28) est devenue opérationnelle sous la direction de M. Pil-Sun-Lee.

Animée par M. Suong-Hi Hong, la fondatrice (capital de W. 30 milliards) avait depuis 1967 une représentation permanente à Düsseldorf. Elle a renforcé en 1968 son réseau à l'étranger (succursales à New York, Los Angeles, Tokyo, Osaka, Hong-Kong, Saïgon, etc...) en ouvrant une succursale à Londres.

(585/32) Décidée en 1969 (cf. N° 517 p. 27), l'ouverture à Hambourg d'une succursale du BANCO DO BRASIL SA (Brasilia et Rio de Jameiro) est devenue effective : MM. L.O. Bohn, A. Portella de Figueiredo et W.E. Poisl dirigent le nouvel établissement.

(585/32) La compagnie française de portefeuille ASIMEX-INSTITUT EUROPEEN D'ASSISTANCE & DE GESTION-EUROPAISCHE TREUHANDGE-SELLSCHAFT Sarl (ex. ASIMEX-INSTITUT FRANCO-ALLEMAND D'ASSISTANCE & DE GESTION-DEUTSCH-FRANZOSISCHE TREUHANDGESELLSCHAFT Sarl) de Stiring-Wendel/Moselle (cf. N° 528 p. 14) a ouvert simultanément trois succursales, l'une à Paris, la seconde à Sarrebruck et la troisième à Zurich.

ASIMEX est notamment intéressée dans la firme SLOVENIALES FRANCE Sarl de Paris (anc. Stiring-Wendel), filiale à 55 % de l'entreprise yougoslave d'exportation d'articles d'ameublement SLOVENIJALES (Ljubjana).

Membre à Hambourg du groupe de la DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. N° 584 p. 32), la DEUTSCH -SÜDAMERIKANISCHE BANK AG (cf. N° 577 p. 31) a renforcé ses intérêts sur le Continent latino-américain en créant à Mexico une filiale de conseil technique, commercial, financier et industriel en matière d'investissements nouveaux, COTINCO-CONSULTORA TECNICA, INDUSTRIAL & COMERCIAL SA.

Présente de longue date au Mexique avec une succursale à Mexico, la fondatrice a au Brésil une filiale à même vocation, COTINCO (Sao Paolo et Rio de Janeiro). (585/33) Les groupes bancaires SVENSKA HANDELSBANKEN A/B (Stockholm), DEN NORSKE CREDITBANK A/S (Oslo), KJØBENHAVENS HANDELS-BANK A/S (Copenhague) et KANSALLIS-OSAKE-PANKKI (Helsinski) ont décidé de porter de F. 6 à 26 millions le capital libéré de leur filiale paritaire (80 %) de Paris BANQUE NORDIQUE DE COMMERCE SA (cf. N° 476 p. 27) pour en faciliter l'expansion.

Présidée par M. Claude Nils Kjellberg, celle-ci (anc. UNION INTERCONTI-NENTALE DE BANQUE SA - cf. N° 467 p. 30) est affiliée pour le solde au groupe de New York CONTINENTAL GRAIN C° (cf. N° 548 p. 32) à travers sa filiale de Paris CIE CONTINENTALE (FRANCE) SA.

(585/33) Animée à Amsterdam par M. T. Van Wettum, la société de financement immobilier BANK VOOR DE BOUWNIJVERHEID N.V. s'est associée à la FRIESCH-GRONINGSCHE HYPOTHEEKBANK N.V. (cf. supra p. 18) et à la SLAVENBURG'S BANK N.V. de Rotterdam (cf. N° 519 p. 30) pour former la compagnie de crédit et financement immobilier ALGEMENE BOUWKREDIETBANK N.V. (Eindhoven) au capital autorisé de Fl. 10 millions.

Le nouvel établissement sera dirigé par M. J. L. Van Leeuwen, animateur jusqu'ici à Eindhoven de la société de crédit hypothécaire BANK VOOR HYPOTHECAIRE FINANCIERING N.V. (dont BANK VOOR DE BOUWNIJVERHEID est actionnaire pour 50 %), et il aura pour administrateurs MM. T. Van Wettum, G.J. Jansen et R. Slavenburg.

(585/33) Le groupe BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG de Berlin et Francfort (cf. N° 584 p. 30) a resserré ses liens avec le groupe de vente par correspondance NECKERMANN VERSAND KGAA de Francfort (cf. N° 583 p. 30) en prenant des participations de : (1) 35 % dans son holding de Luxembourg INVESTMENT PARTNERS AG (cf. N° 537 p. 25); (2) 50 % dans la société de Munich ANLAGEBERATUNG DR. JUNG KG, chargée notamment – avec NECKERMANN et le groupe ARGENTA – de la distribution des Fonds de placement INTERSPEZIAL et INTERZINS (cf. N° 574 p. 28).

Le groupe de Berlin, après avoir repris (cf. N° 574 p. 28) au groupe néer-lando-suisse THYSSEN-BORNEMISZA sa participation à Düsseldorf dans l'AUGUST THYS-SEN BANK AG, l'a tranfrormée en RHEINISCHE BANK AG (seconde du nom). Simultanément la RHEINISCHE BANK AG (première du nom) de Düsseldorf est devenue DÜSSELDORFER FINANZIERUNGSKREDIT-BANK AG, tout en restant sous le contrôle direct de la filiale absolue BERLINER HANDELS-BANK AG de Berlin (cf. N° 222 p. 19).

(585/33) L'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. N° 574 p. 32) a porté à Dirh. 4 millions le capital de sa filiale de Tanger STE HOLLANDAISE DE BANQUE & DE GESTION SA (créée en 1948) pour en favoriser l'expansion, après l'avoir transformée en ALGEMENE BANK NEDERLAND (MAROC) SA.

- (585/34) Le C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (cf. N° 582 p. 34) a entièrement libéré le capital (FS 1 million) de sa filiale de portefeuille de Zurich CONVER AG FÜR FONDSVERWALTUNG. Présidée par M. Maurice Barbier, celle-ci a été transformée en STE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DU CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA et a transféré son siège à Genève.
- L'AMSTERDAM & ROTTERDAM BANK N.V. d'Amsterdam (cf. N° 584 p. 30) s'est assurée le contrôle de la firme de conseil en placements (pour Fonds d'investissements, de pensions, d'assurances, etc...) N.V. CONSULTANTS & ASSISTANTS-CONSULTASS (Amsterdam), née récemment de la transformation de la firme A.O. BEUTH VAN WICKEVOORT CROMMELIN.
- (585/34) Liés par des participations minoritaires croisées, les établissements de Paris CREDIT NAVAL SA (cf. N° 574 p. 29) et C.M.A.F.-CREDIT MARITIME, AERIEN & FLUVIAL SA ont négocié une fusion par absorption du second par le premier, qui portera en conséquence son capital à F. 11,3 millions.
- (585/34) La banque néerlandaise F. VAN LANSCHOT ('s-Hertogenbosch) renforcera son implantation dans le Brabant du Nord (8 établissements, sur les 11 qu'elle compte dans le pays) avec l'ouverture en avril 1971 à Roodenburg-Breda d'une succursale dirigée par M. A.A.A.J. Van Rijswijk.
- (585/34) Le CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 584 p. 30) s'est donné une filiale cadre, SLIFICO-STE LYONNAISE IMMOBILIERE DE FINANCE-MENTS INDUSTRIELS & COMMERCIAUX SA (Paris) au capital de F. 200.000, placée sous la présidence de M. Jacques Janvier.
- (585/34) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. N° 582 p. 34) a présidé à la création, pour le compte d'intérêts italiens et suisses, de la compagnie de portefeuille LAURADINA SA (Luxembourg) au capital de FS 100.000, dont les premiers administrateurs sont MM. A.M. Marini (Rome) et A. Weber (Zurich).
- (585/34) Le groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA de Paris (cf. N° 580 p. 40) s'est donné à son siège deux filiales cadres, PARTICIPATION-FINANCE SA et STE INTERNATIONALE DE FINANCE & D'INVESTISSEMENT SA, toutes deux au capital de F. 100.000 et respectivement présidées par MM. Philippe Marcilhacy et Paul Dequesne.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(585/35) Le groupe alimentaire de New York NATIONAL BISCUIT C° (cf. N° 567 p. 34) a renforcé ses intérêts en République Fédérale au profit de sa filiale XOX-NABISCO GmbH (Celle) : celle-ci a acquis le contrôle absolu à Kleve-Kellen de la biscuiterie et pâtisserie industrielle RHEINISCHE KEKS- & WAFFELINDUSTRIE GmbH, puis l'a absorbée.

Animée par MM. Heinrich van den Berg et C.A. Wimmer, celle-ci était notamment connue pour sa marque "Clevera", vendue surtout dans les supermarchés.

(585/35) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. N° 568 p. 32), le premier groupe fromager français, FROMAGERIES BEL, LA VACHE QUI RIT SA (cf. N° 577 p. 35), a mené à bon terme les négociations entreprises en 1969 (cf. N° 539 p. 36) en vue de s'assurer en Italie le contrôle à 60 % de la firme INDUSTRIA CAESARIA LUDOVICO SPA (Plaisance). Celle-ci (capital de Li. 600 millions) réalise avec ses laits frais et fromages un chiffre d'affaires annuel avoisinant Li. 3,5 milliards.

(585/35) Les intérêts chez les Six du groupe sucrier TATE & LYLE Ltd de Londres (cf. N° 578 p. 33) se sont enrichis à Hambourg d'une filiale d'importation et distribution de mélasse, THE UNITED MOLASSES GmbH (capital de DM 20.000), gérée par MM. A. Koolhaas (Bromley/Kent) et K.D. Hutch (Hambourg).

(585/35) Contrôlé à 70 % environ par le groupe GENERALE OCCIDENTALE SA de Paris (anc. UNION DE PARTICIPATIONS SA - cf. N° 576 p. 23), le groupe CAVENHAM FOODS LTD de Slough/Bucks. (cf. N° 567 p. 34) a négocié un arbitrage de ses intérêts aux Pays-Bas:

(1) sa filiale DISTILLEERDERIJ VAN J.J. MELCHERS WZ. N.V. (Schiedam), acquise en janvier 1970 (cf. N° 546 p. 33), a pris à Rotterdam le contrôle de l'entreprise d'eaux de vie et liqueurs POLLEN'S DISTILLATEURS & LIKEURSTOKERSBEDRIJF N.V. qu'anime M. W.E. Melchers; (2) la chocolaterie RINGERS CACAO & CHOCOLADEFABRIE-KEN N.V. (Alkmaar), acquise en février 1970 (cf. N° 545 p. 29), a été cédée au groupe de confiserie de Haarlem KON. DROSTE FABRIEKEN N.V. (cf. N° 368 p. 27).

(585/35) Né récemment (cf. N° 542 p. 32) de la fusion des compagnies suisses OURSINA SA (Konolfingen/Berne) et INTERFRANÇK HOLDING AG (Zurich), le groupe alimentaire URSINA-FRANCK AG (Berne) a porté à Fl. 15 millions le capital de sa filiale laitière (80 %) de Nunspeet-Ermelo N.V. VEREENIGDE VELUWSCHE MELKPRODUCTENFABRIEKEN (cf. N° 503 p. 31) pour en financer l'expansion.

Animée par M. W.A. Mutsaerts, celle-ci, ancienne filiale d'OURSINA, est également affiliée pour 20 % à la firme N.V. FABRIEK VAN MELKPRODUCTEN J.E. SCHAAP & C° de Nunspeet (cf. N° 168 p. 23), sous contrôle suisse elle aussi.

(585/36) Des intérêts de Stockholm portés par MM. Gunnar Lindwall et Rune Frodman ont été à l'origine à Francfort de la firme d'importation et distribution de produits alimentaires SALKO-VERKAUFSORGANISATION GmbH (capital de DM 50.000), que dirige M. J. F. Van Schardenburg.

(585/36) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts non brassicoles (cf. notamment N° 583 p. 39), le groupe HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N. V. (Amsterdam) a négocié la cession au groupe N. V. VERENIGDE BEDRIJVEN NUTRICIA de Zoertermeer (cf. N° 557 p. 27) de sa filiale de conserverie et produits alimentaires N. V. PRESERVENBEDRIJF de Breda (cf. N° 475 p. 27).

Occupant quelque 450 personnes, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de près de Fl. 30 millions (dont 30 % en produits "Snack" et 10 % en produits pour diététiques). NUTRICIA réalise pour sa part avec 1.400 employés un chiffre d'affaires annuel avoisinant Fl. 150 millions.

(585/36) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK de Munich (cf. N° 580 p. 33) a renforcé ses intérêts dans le secteur brassicole en prenant à Wuppertal une participation de 25 % environ dans la WICKÜLER-KÜPPER-BRAUEREI AG (cf. N° 545 p. 30), contrôlée jusqu'ici pour 85 % par les familles Werhahn et Randebrock.

Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 150 millions, possède plusieurs filiales à Wuppertal, Munich et Cologne, ainsi qu'une importante participation dans la LOWENBRAU MUNCHEN AG (cf. n° 541 p. 32).

Le groupe B.S.N.-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA (Paris) a renforcé ses intérêts indirects (à travers notamment la BRASSERIE DE KRONENBOURG SA - cf. N° 565 p. 33) aux Pays-Bas grâce à l'augmentation à Fl. 300.000 du capital de la société de vente LEHNIG N.V. de Beneden-Leeuwen (cf. N° 483 p. 30), filiale commune de la brasserie allemande LEHNIG AG d'Eschwege (cf. N° 582 p. 40) et de sa propre affiliée KADE GETRÄNKE GmbH de Stadthagen (minoritaire).

Une concentration en République Fédérale entre les compagnies agricoles et laitières RAIFFEISEN-WAREN & MILCHGENOSSENSCHAFT KAPPEL eGmbH (Kappel Kr. Hochschwarzwald), MILCHGENOSSENSCHAFT LENZ-KIRCH IM SCHWARZWALD eGmbH et LANDW. EIN- & VERKAUFGENOSSENSCHAFT LENZKIRCH eGmbH (toutes deux de Lenzkirch/Schw.) s'est effectuée au profit de la première.

(585/36) La chocolaterie et confiserie CHOCOLADE - & CACAOFABRIEK KWATTA N.V. (Breda) - en cours de fusion avec son homologue de Nimègue VAN DUNGEN'S CHOCOLADEFABRIEKEN N.V. (cf. N° 578 p. 34) - a négocié la prise du contrôle à La Haye de l'entreprise N.V. WIJNAND BEKE, qui se consacre avec 60 employés aux fruits confits, massepain, etc...

(585/37) Le groupe espagnol de produits alimentaires frais et en conserves VINCENTE PASCUAL-PASCUAL de Pego/Alicante (cf. N° 554 p. 31) a définitivement constitué (cf. N° 584 p. 34) à Rotterdam sa filiale de vente PASCUAL HOLLAND N. V. (capital de Fl. 100.000), dont le contrôle direct est partagé à parité entre ses filiales PASCUAL HERMANOS S.R.C. (Valence) et FRUTAS CONDAL SA (Callala/Barcelone).

Ce groupe possède depuis fin 1967 une filiale à Bruxelles, PASCUAL BEL-GIQUE Sprl (cf. N° 439 p. 32), et il dispose de filiales à Paris, PASCUAL PROMO-TION SA (cf. N° 449 p. 27), à Rungis/Val-de-Marne, PASCUAL FRANCE SA, etc...

(585/37) Une concentration décidée entre les entreprises de distribution en gros de produits alimentaires ROCHUS VAN RUMPT N.V. de La Haye et D. VEN N.V. d'Amsterdam s'effectuera au profit de la seconde.

Celle-ci, qui occupe 275 personnes au siège, à Rotterdam, Haarlem, Alkmaar, Bevewijk et 't Schouw, réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 100 millions. RUMPT pour sa part emploie 50 personnes et son chiffre de ventes annuelles atteint Fl. 25 millions.

Le groupe de négoce et transformation de farines alimentaires WESSANEN'S KONINKLIJKE FABRIEKEN N.V. de Wormerveer (cf. N° 555 p. 31) se propose de porter de quelque 25 à 30 % sa part du marché néerlandais (dominé par le groupe MENEBA avec quelque 35 % - cf. N° 581 p. 37) en prenant le contrôle à Utrecht de la meunerie N.V. MEELFABRIEK DE KORENSCHOOF.

Animée par M. G. Remmert, celle-ci réalise avec quelque 100 personnes un chiffre d'affaires annuel de Fl. 23 millions. Sa filiale d'Utrecht FARICO N.V. est spécialisée dans les farines composées pour pâtisserie, pharmacie, etc ... et aliments pour animaux 'Kameno''.

(585/37) Membre à Anvers (cf. N° 535 p. 31) du groupe belge GENERAL BISCUIT C° SA (Hersentals), affilié au groupe français CERALIMENT SA (cf. N° 580 p. 36), la CHOCOLATERIE MEURISSE SA a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France en fusionnant les compagnies S.I.P.A. -STE D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES Sarl (Puteaux/Hts-de-Seine) et SA DES CHOCOLATS MEURISSE-FRANCE au profit de celle-ci qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 2,3 millions, a porté son capital à F. 160,000.

(585/37) Filiale à Bad Neuenahr de la brasserie DORTMUN-DER UNION-BRAUEREI AG de Dortmund (cf. N° 580 p. 37), la firme de boissons non alcoolisées, sodas, tonics, etc... PRESTA C° GmbH (cf. N° 521 p. 29) a mis fin aux activités de sa filiale commerciale PRESTA-FRANCE SA (Strasbourg).

Elle ne conserve plus de ce fait qu'une filiale à l'étranger, PRESTA OVER-SEAS Ltd (Londres). Appartenant au groupe laitier GERVAIS-DANONE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 571 p. 40), l'entreprise française de pâtes alimentaires, plats cuisinés et conserves MILLIAT FRERES SA de Nanterre/Hts-de-Seine (cf. N° 566 p. 29) a conclu avec la firme de conserves de légumes, poisson et porc STE DES PROPRIETAIRES REUNIS SA (Rosporden/Finistère) un accord prévoyant l'harmonisation de leurs productions de conserves de légumes ainsi que la prise par la première d'une participation minoritaire dans la seconde (capital de F. 10,6 millions).

Exerçant initialement ses activités uniquement dans le domaine des pâtes ailmentaires, MILLIAT s'est récemment engagée dans la conserverie en absorbant la compagnie PETITJEAN & CIE (Le Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis).

INDUSTRIE NUCLEAIRE

La coopération nouée fin 1969 en République Fédérale (cf. N° 538 p. 25) en matière de construction de centrales nucléaires (à haute température et à refroidissement à l'hélium) entre les groupes FRIED. KRUPP GmbH (Essen) et BROWN, BOVERI & CIE AG (Mannheim) a été sanctionnée par la constitution d'une filiale paritaire à Cologne, BROWN BOVERI/KRUPP REAKTORBAU GmbH (capital de DM 2 millions), chargée de poursuivre les activités de la filiale commune du même nom créée en 1961 à Düsseldorf (cf. N° 116 p. 19).

Les groupes DEMAG AG (Duisburg) et DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX AG (Oberhausen/Rhld.) ont apporté leur participation commune dans la firme d'engineering nucléaire de Bensberg/Köln INTERATOM-INTERNATIONALE ATOMREAKTORBAU GmbH (cf. N° 540 p. 31) à une filiale paritaire formée à cet effet à Oberhausen, FVG-FINANZVERWALTUNGS GmbH (capital de DM 21 millions), dont le gérant est le Dr. Ernst Ebbecke (Duisburg).

METALLURGIE

(585/38) MM. Takao Ogishima et Uichiro Kawashima dirigent à Düsseldorf la filiale commerciale HITACHI METALS EUROPE GmbH (cf. n° 580 p. 39), définitivement constituée au capital de DM. 200.000 par le groupe de Tokyo HITACHI LTD - déjà présent en République Fédérale avec des affiliées à Düsseldorf et Hambourg (cf. n° 580 p. 39) - pour la distribution chez les Six de sa filiale HITACHI KINZOKU KK (aciers spéciaux, alliages d'aluminium, fonderie de précision, tubes, etc...).

(585/39) Le groupe métallurgique néerlandais N.V. LIPS de Drunen (cf. n° 544 p. 33) renforcera ses intérêts industriels à l'étranger (usines exploitées par des affiliées en France, Italie, Espagne, Etats-Unis et depuis peu au Japon) grâce à une association en Australie avec le groupe PERRY ENGINEERING C° LTD (Adelaïde) pour la fabrication d'hélices de navires.

Cet accord se matérialisera par la création à Mide End de la société LIPS-PERRY (PTY) LTD, qui usinera des ébauches fondues dans l'usine de Kilkenny du partenaire australien, et dont les principaux agents commerciaux dans le pays seront les sociétés ANTELOPE ENGINEERING (PTY) LTD (Sydney) et AMID (PTY) LTD (Adelaïde).

(585/39) Le groupe de Londres CHUBB & SON LTD (cf. n° 561 p. 25) envisage une sensible extension de ses intérêts chez les Six, où il négocie la prise du contrôle aux Pays-Bas du groupe de quincaillerie et transformation métallurgique LIPS & GISPEN N. V. de Dordrecht (cf. n° 575 p. 31).

Spécialiste de serrurerie, meubles métalliques, coffrages pour climatiseurs, équipements de bureaux, ordinateurs, etc..., ce dernier, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 71 millions, possède de nombreuses filiales à l'étranger (cf. n° 417 p.29), notamment en Belgique, Italie, France et République Fédérale.

(585/39) L'entreprise allemande d'appareils de chauffage ainsi que brûleurs à mazout et à gaz MAX WEISHAUPT GmbH de Schwendi/Württ. (cf. n° 409 p. 35) a enrichi ses intérêts commerciaux à l'étranger-MONARCH FRANCE SA (Thionville) et BELGIAN MONARCH SA (Bruxelles) - en se donnant une filiale à Copenhague, WEISHAUPT DANMARK A/S (capital de Kr. 200.000).

(585/39) La société de fours industriels, installations thermiques et fumisterie industrielle ENTREPRISE ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS THERMIQUES COTHERM SA (Strasbourg) s'est donnée une filiale commerciale à Bruxelles, LA COTHERM BELGE-ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS THERMIQUES SA (capital de FB. 100.000), que préside M. René Priour.

Membre à Oberhausen du groupe de Nuremberg GUTE-HOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN-G.H.H. (cf. n° 584 p.36) - lequel est présent de longue date à Londres avec une filiale commerciale, GHH (GREAT BRITAIN) LTD - la compagnie GUTEHOFFNUNGSHÜTTE STERKRADE AG (cf. n° 568 p.29) a conclu un accord d'association et de coopération en matière d'engineering sidérurgique et métallurgique avec le groupe HUMPHREY & GLASGOW LTD de Londres (cf. n° 547 p.28). Le cadre en sera un "partnership" 50/50, G.H.G.-STEEL PLANT CONSTRUCTION C° (Londres), dirigé par MM. Hans Fischer et Ambrose Congreve.

(585/40) La compagnie LE NICKEL SA de Paris (cf. n° 582 p. 36) s'apprête à prendre par OPE le contrôle à 51 % au moins de la CIE DE MOKTA SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 580 p. 40), affiliée pour 20 % environ à la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 584 p. 32).

LE NICKEL, membre du groupe ROTHSCHILD SA, a depuis le début 1969 le contrôle à 50,55 % de la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (cf. n° 580 p.41).

(585/40) Les négociations menées (cf. n° 557 p.29) en République Fédérale entre l'entreprise de transformation d'aciers spéciaux STAHLWERKE CARP & HONES KG (Düsseldorf) et le groupe D.E.W.-DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE AG de Krefeld (cf. n° 575 p.30) ont abouti à la prise du contrôle de la première par le second.

Celui-ci, contrôlé par le groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG (Duisburg Hamborn), a fait apport de sa nouvelle filiale à la société DEW HAMMERWERK GmbH (Krefeld) dont il partage le contrôle avec la compagnie de Düsseldorf CARP VERWALTUNGS GmbH (minoritaire) et dont le capital a été porté à DM. 5 millions.

Récemment décidée (cf. n° 575 p.30), la création à Paris de la STE CHATILLON-LONGTAIN SA en tant que filiale de vente commune des compagnies métallurgiques françaises CIE DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY-BIACHE SA de Paris (groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA - cf. n° 580 p.41) et belge LAMINOIRS DE LONGTAIN SA (La Croyère/Bois d'Haine) est devenue effective. Au capital de F. 100.000, la nouvelle affaire est présidée par M. André Perrin.

Les deux partenaires sont en outre convenus de rationaliser leur production par l'apport d'une partie des fabrications de l'usine d'Isbergues/P. de C. de CHATILLON à l'usine de Longtain de LONGTAIN.

(585/40) Donnant suite à ses projets (cf. n° 584 p.25), le groupe néerlandais de câbleries métalliques N.K.F. GROEP N.V. de Rijswijk (cf. n° 578 p.40) construira à Djakarta une usine de câbles à haute tension et pour télécommunications.

Opérationnelle en 1972 avec un effectif de 140 ouvriers après un investissement de Fl. 19 millions, la nouvelle unité sera exploitée par la société P.T. KABEL INDONE-SIA-KABELINDO, formée en association 80/20 avec l'entreprise P.T. MASAYU TRADING & INDUS TRIAL C° (Djakarta).

(585/40) Membre à Paris du groupe CIE PECHINEY SA (cf. n° 583 p. 37), la compagnie SCAL GP-STE DE CONDITIONNEMENT EN ALUMINIUM SA a concédé à la compagnie de Melbourne AUSTRAL BRONZE CRANE COPPER PTY LTD son procédé de coulée continue 3 c, et elle lui fournira ultérieurement une machine de ce type.

SCAL GP a conclu en juillet 1970 un accord de même nature en Yougoslavie au profit du combinat de l'industrie de l'aluminium de Titograd.

Dans le cadre du regroupement de leurs activités d'affinage d'aluminium et d'alliages cuivreux, les groupes PECHINEY et PENARROYA (cf. supra) ont définitivement constitué à Paris, en association 60/40, la société AFFIMET SA (capital initial de F. 100.000), qui, présidée par M. Jean Rheinhold, recevra leurs actifs spécialisés.

Le groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA (cf. supra) - qui s'apprête à augmenter son capital de F. 104,64 millions, puis à le porter finalement à F. 787,2 millions - doublera à 60 % sa participation dans le groupe sidérurgique VAL-LOUREC SA (cf. n° 580 p.41) en reprenant la participation de 30 % qu'y détient la STE POUR LA VALORISATION DES COMBUSTIBLES, MINERAIS & AUTRES MATIERES MINE-RALES SA de Paris (groupe USINOR-UNION SIDERURGIQUE DU NORD & DE L'EST DE LA FRANCE SA - cf. n° 576 p.18).

(585/41) La C.I.C.T.-CIE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES TUBES SA (cf. n° 459 p. 35), membre à Paris du groupe VALLOUREC (cf. supra), a négocié l'absorption de son affiliée STE GENERALE DE PARACHEVEMENTS INDUSTRIELS SA (La Courneuve/Seine-St-Denis), et elle portera son capital à F. 12,255 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 5,7 millions.

Spécialiste de l'étirage de tubes d'acier de petits et moyens diamètres, C.I.C.T. réalise avec ses usines de La Courneuve, Montreuil-sous-Bois et Le Bourget/Seine-St-Denis, et Vitry-le-François/Marne un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 75 millions.

Les groupes SCHNEIDER SA (cf. n° 584 p. 27) et MARINE FIRMINY SA (cf. n° 582 p. 29) ont constitué à Paris, sous la présidence de M. Albert Buchalet, la compagnie de portefeuille MARINE SCHNEIDER SA (capital initial de F. 100.000), chargée de porter leurs intérêts respectifs dans l'entreprise CREUSOT-LOIRE SA de Paris (cf. n° 573 p. 28), née de la récente fusion de leurs filiales SFAC-STE DES FORGES & ATELIERS DU CREUSOT SA et C.A.F.L.-CIE DES ATELIERS & FORGES DE LA LOIRE.

MINES

(585/41) Filiale à Luxembourg du groupe de négoce métallurgique et minier de New York CONTINENTAL ORE CORP. - passé en 1968 sous le contrôle du groupe INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS CORP. de Skokie/Ill. (cf. n° 584 p.35) - la SA DES MINERAIS s'y est donnée elle-même une filiale absolue, WILSON CARBON SA (capital de F. Lux. 3 millions), dont la vocation est le négoce de matières premières (no-tamment charbon, coke et produits pétroliers).

CONTINENTAL ORE contrôle de nombreuses affaires dans le pays, notamment à travers SA DES MINERAIS : LA CONTINENTALE NUCLEAIRE, GRANITE INTERNATIONAL SA, etc...

Le BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MI-NIERES-B.R.G.M. de Paris (cf. n° 581 p.40) et les compagnies SOMIREN-STA MINERALI RADIOATTIVI ENERGIA NUCLEARE SPA de Milan (groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDRO-CARBURI - cf. n° 560 p.33), ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AFRICA de Londres et Johannesburg (cf. n° 578 p.38), ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS INC. de Newark/N.J. (cf. n° 578 p.38), MITSUI & C° LTD de Tokyo (cf. n° 581 p.34) et MITSUBISHI HEA-VY INDUSTRIES LTD de Tokyo (cf. n° 582 p.20) ont engagé des pourparlers visant l'exploitation en commun de concessions minières (cuivre notamment) en Zambie.

Le B.R.G.M. a récemment participé - au sein d'un consortium international comprenant les compagnies AMOCO MINERALS C° de Chicago (groupe STANDARD OIL C° OF INDIANA - cf. n° 539 p.21), LEON TEMPELSMAN & SONS (New York), CHARTER CONSO-LIDATED LTD de Londres (groupe ANGLO-AMERICAN CORP. OF SOUTH AMERICA) et MITSUI - à la création au Congo Kinshasa des sociétés SOCOTEFA SA (exploitation d'une raffinerie de cuivre sur le gisement de Tinke Fougurume) et SIMICO SA (prospection minière au Katanga), dont le contrôle est partagé 80/20 entre le consortium et l'Etat congolais.

(585/42) Les groupes sidérurgiques HOESCH AG (Dortmund), FRIED. KRUPP HÜTTENWERKE AG (Bochum) et RHEINSTAHL AG (Essen) ont apporté leurs intérêts dans les compagnies minières de Monrovia/Liberia DELIMCO-GERMAN-LIBERIAN MINING C° et BONG MINING C° à la société de Düsseldorf FERMETA EISEN & METALL-HANDEL GmbH.

Dirigée par MM. Erich Kasel et C. Knapp, celle-ci, transformée en LIBERIAERZ-BETEILIGUNGS GmbH, et dont le capital a été porté à DM. 11,98 millions, est désormais contrôlée à 53 % par HOESCH.

Aux termes d'un accord conclu entre le groupe UGINE-KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 580 p.40) et le BUREAU MAROCAIN DE RECHERCHES & DE PARTICIPATIONS MINIERES B.R.P.M. (Rabat), le premier effectuera des travaux de recherche de fluorine sur la concession minière de l'Acmeche (près de Meknes) du second; l'exploitation du gisement éventuel pourra donner lieu à la création d'une filiale commune.

PAPIER

La coopération commerciale unissant depuis 1969 en République Fédérale dans le secteur du papier journal (cf. n° 539 p.41), les groupes suédois STORA KOPPARBERGS BERSLAG A/B et allemand FELDMÜHLE AG a été sanctionnée par la création à Düsseldorf (cf. n° 581 p.41) d'une filiale paritaire, FELDMÜHLE-STORA GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Johannes Meyer.

d'une concentration entre les entreprises de papiers et cartons de Maastricht KON. NEDER-LANDSCHE PAPIERFÆRIEK N.V. (cf. n° 576 p.47) et d'Amsterdam KON. PAPIERFÆBRIE-KEN VAN GELDER & ZONEN N.V. (cf. n° 570 p.34). Il en naîtra un groupe qui, grossi de l'entreprise de transformation papetière et d'édition PROOST & BRANDT N.V. d'Amsterdam (cf. n° 576 p.33), sera la principale entreprise papetière intégrée du pays avec un chiffre d'affaires annuel de plus de Fl. 840 millions.

(585/43) Le groupe papetier français AUSSEDAT-PONT-DE-CLAIX SA de La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis (cf. n° 537 p.31) négocie l'absorption de la compagnie SA PRODUITS CHIMIQUES & CELLULOSE REY de Vélizy/Yvelines (dont il s'est récemment assuré le contrôle) avec ses filiales PROCELPA SA et ANCIENS ETS JOURDAN SA. Transformé en AUSSEDAT-REY SA (siège transféré à Vélizy), il portera ensuite son capital à F. 49,1 millions en rémunération d'actifs évalués à F. 145,3 millions pour REY notamment.

AUSSEDAT, dont le chiffre d'affaires a atteint F. 340 millions en 1969, s'est récemment donné une filiale spécialisée dans la production de panneaux de particules surfacés d'un papier décoratif, STE DES PANNEAUX SURFACES DE CORREZE SA (capital de F. 13 millions).

PETROLE

(585/43) Récemment décidée (cf. n° 556 p.33), la rationalisation des intérêts en Amérique du Nord du groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 580 p.43) est devenue effective au profit de sa filiale (45 %) de Calgary/Alberta FRENCH PETROLEUM C° OF CANADA LTD.

Transformée en TOTAL PETROLEUM (NORTH AMERICA) LTD, celle-ci a absorbé l'entreprise de raffinage et distribution LEONARD REFINERIES INC. (Alma et Mt Pleasant/Mich.), où le groupe avait pris en 1966 un intérêt d'environ 32,6 % à travers sa filiale TOTAL AMERICAN INC. (Wilmington/Del.).

Membre du groupe public de Paris ERAP à travers la S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. n° 577 p.21), la compagnie AUSTRALIAN AQUITAINE PETROLEUM C° PTY LTD a cédé à la filiale ESSO AUSTRALIAN LTD (Melbourne) du groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 569 p.37) 25 % de sa participation (50 %) dans le permis de recherches pétrolières du Golfe de Bonaparte et de la mer de Timor (au large des côtes nord-ouest de l'Australie), où elle était jusqu'ici l'associée unique de la compagnie ARCO LTD (Philadelphie/Penn.), membre du groupe ATLANTIC RICHFIELD C° (cf. n° 532 p.40).

(cf. n° 578 p.39) a repris à M. Peter Herweg le contrôle à Düsseldorf-Rheisholz de la firme de distribution de produits énergétiques solides et liquides ALLGEMEINE ROHRLEITUNG AG; cette participation sera portée par sa filiale à 56,6 % MINERALÖL-BAUGESELLSCHAFT mbH (Essen).

Celle-ci est affiliée pour 33,3 % et 10 % respectivement aux sociétés CHEMISCHE WERKE HÜLS AG (Marl) et STEINKOLENBERGWERKE MATHIAS STINNES AG (Essen). Sa compagnie-mère est elle-même affiliée pour 42,5 % au groupe R.W.E.-RHEINISCH-WEST-FALISCHE ELEKTRIZITÄTSWERKE AG (Essen).

(585/44) Les compagnies françaises CREUSOT-LOIRE SA (cf. supra, p. 41), GAZ DE FRANCE (cf. n° 547 p. 28), GAZ TRANSPORT Sarl, SOFREGAZ SA et SPIE-BATIGNOLLES SA ont formé un groupement d'intérêt économique ayant pour vocation l'étude, l'engineering et la construction de réservoirs pour le stockage terrestre ou sous-marins de gaz liquéfiés, selon la technique breveté par GAZ DE FRANCE et GAZ TRANSPORT.

Cette dernière, affiliée à la précédente, l'est également aux groupes SCHNEIDER SA, WORMS & CIE SA et ETS ALFRED HERLICQ & FILS SA (cf. n° 469 p.25). De son côté SOFREGAZ, filiale à 50 % de GAZ DE FRANCE, est affiliée pour 10 % à la S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. supra).

PHARMACIE

L'association nouée en Autriche (cf. n° 581 p.42) entre les groupes FARBWERKE HOECHST AG (Frankfurt-Hoechst) et ROUSSEL UCLAF SA (Paris) a été sanctionnée par la prise par le second d'une participation dans l'affiliée ALBERT CHEMIE GmbH (Vienne) du premier, transformée en ALBERT ROUSSEL PHARMA.

Les deux partenaires ont une filiale commune de vente à Francfort, ALBERT ROUSSEL PHARMA GmbH (cf. n° 541 p. 38), chargée de la distribution des fabrications de la Division CHEMISCHE WERKE ALBERT (Wiesbaden-Biebrich) du premier, et notamment des spécialités produites sous licence du second.

(585/44) Les négociations entamées (cf. n° 583 p.39) entre les groupes HEINEKENS (cf. supra, p.36) et AKZO N.V. (Arnhem) ont abouti à la cession au second par le premier de sa filiale de spécialités pharmaceutiques et diététiques POVIET PRODUCTEN N.V. (Amsterdam).

Désormais filiale absolue d'AKZO, celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 7 millions, verra ses activités coordonnées avec celles de la compagnie ORGANON N. V. (cf. n° 554 p. 38), spécialisée de son côté dans les préparations biologiques hormonales, médicaments hépatiques et gastriques, produits de diagnostic, etc...

(585/45) La fusion décidée (cf. n° 577 p.41) entre les entreprises pharmaceutiques françaises DAUSSE SA et SA DES LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE est devenue effective au profit de la seconde qui, transformée en SYNTHELABO SA, a porté son capital à F. 41,9 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 119,5 millions.

Présidée par M. Jean Kolb, la nouvelle affaire réalisera un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 200 millions avec ses spécialités cardio-vasculaires, plantes médicinales, produits de synthèse (DAUSSE) ainsi que ses produits pharmaceutiques, chirurgicaux et équipements d'anesthésie et de réanimation (ROBERT & CARRIERE). Elle possède de nombreuses filiales à Paris : LES LABORATOIRES DAUSSE SA, CHIMIDROG SA (produits chimiques et gélaniques), CENTRE DE RECHERCHE THERAPEUTIQUE SA (études et recherches), STE EPRI SA (édition et publicité), NIORTAL SA (produits vétérinaires) et STE D'EXPLOITATIONS DES LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE SA. A l'étranger, ses principaux intérêts sont : DAUSSE ITALIA Srl (Milan), KARLSPHARMA-PHARMAZEU-TISCHE PRODUKTE GmbH (Karlsruhe) et LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE SA (Bru-xelles).

Le groupe chimico-pharmaceutique PIERREL SpA de Naples et Milan (cf. n° 576 p. 50) rationalisera ses intérêts en absorbant début 1971 sa filiale de sérums liquides pour injections hypodermiques PIERREL HOSPITAL SpA de Sondalo/Sondrio (anc. COLLI SpA INDUSTRIA FARMACEUTICA - cf. n° 573 p. 32) et en transformant sa filiale de Naples et Capua/Caserta AVIM-ANTIBIOTICI & VITAMINE PER L'INDUSTRIA MANGIMISTICA SpA (cf. n° 509 p. 37) en PIERREL-SUD SpA.

PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC

La S. N. I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 579 p. 26) a pris une participation de 46,7 % dans la filiale (désormais à 53,3 %) SAMUEL MOORE EUROPE SA de St-Gilles-Bruxelles (cf. n° 382 p. 32) du groupe américain de flexibles, tuyaux et raccords en plastique SAMUEL MOORE & C° (Mantua/Ohio) à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 30 millions. Celle-ci va en effet implanter dans la zone industrielle de Gembloux une usine de tuyaux en plastiques renforcés pour le transport des fluides.

(585/45) La compagnie allemande de plastiques RENOLIT WERKE GmbH (Worms) a simplifié les intérêts en Autriche de son affiliée DEUTSCHE FRIGOLIT GmbH (cf. n° 567 p. 40) en fusionnant les sociétés ÖSTERREICHISCHE FRIGOLIT GmbH (Mödling et Vienne) et KORKSTEINFABRIK AG (Vienne).

Transformée en ÖSTERREICHISCHE FRIGOLIT & KORKSTEINFABRIK AG, la seconde (absorbante), qui a porté son capital à Sh. 2,6 millions, a reçu en outre divers actifs de la firme de bouchons plastiques FLEXIKORK SPEZIALKORKWARENERZEUGUNG HAUER & C° KG (Vienne).

(585/46) Le groupe caoutchoutier et plastique de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 565 p. 20) a renforcé son réseau commercial aux Etats-Unis (huit succursales et 500 revendeurs) en ouvrant à San Francisco une succursale de sa filiale de vente CONTI RUBBER PRODUCTS INC. (Carteret/New York).

(585/46) Des intérêts italiens portés par MM. Carlo Cima (gérant) pour 50 % et Paolo Ferretti pour 25 % ainsi que français portés par Mme Michele Serres pour 25 % ont donné naissance à Paris à l'entreprise de négoce de produits caout-choutiers et plastiques RUBBER-POLYMERS CHEMICALS Sarl (capital de F. 24.000).

PUBLICITE

(585/46) La filiale que possède sous son nom à Francfort le groupe de New York FOOTE, CONE & BELDING INC. (cf. n° 516 p.33) a été dotée d'une filiale de relations publiques, WELBECK PUBLIC RELATIONS GmbH (capital de DM. 20.000) que dirigent MM. Christian Zeis et Eduard Grosse.

(585/46) De création récente à Paris (cf. n° 566 p.31) en tant que filiale paritaire des agences de publicité et marketing EFFIVENTE PUBLICITE SA (Paris), HORST SLESINA WERBE GmbH & C° KG (Francfort) et NOTLEY ADVERTISING LTD (Londres), la société SLESINA, EFFIVENTE, NOTLEY & PARTNERS Sarl (capital de F. 24.000) a accueilli comme nouvel actionnaire l'agence de Milan DANY PUBBLICITA.

(585/46) L'agence de Barcelone CARVIS, PUBLICIDAD a conclu à Londres un accord avec le groupe européen EMAD-EUROPEAN MARKETING & ADVERTI-SING LTD (cf. n° 506 p. 34), dont elle est désormais membre associée en Espagne.

Constitué en 1967 (cf. n° 399 p. 32), EMAD compte désormais huit participants, les précédents étant RECLAME ADVIESBUREAU H.V.R. (La Haye), INTER-PLANS-PUBLI-ACTION SA de Paris (affiliée aux groupes AGENCE HAVAS SA et PUBLICIS SA - cf. n° 515 p. 32), PUBLI-ART Sprl (Bruxelles), LAMBERT SpA de Milan (cf. n° 456 p. 34), WES-TAG KG (Cologne), SAWARD BAKER & C° (Londres) et ANTONI & GEHLIN A/B (Stockholm).

TABAC

Le groupe de Londres BRITISH AMERICAN TOBACCO C° LTD-B.A.T. (cf. n° 578 p.40) a renforcé ses intérêts en Belgique en installant une filiale à Geel, VELASQUES SIGARENFABRIEKEN N.V. (capital de FB. 100.000), où elle a pour associées à titre symbolique ses filiales de Londres DURHAM INVESTMENT C° LTD, WEST-MINSTER TOBACCO C° LTD, WESTANLEY TRADING & INVESTMENT C° LTD, ROWATT & LYON LTD, WESTON INVESTMENT C° LTD et TOBACCO PRODUCTS CORP. LTD.

Comptant parmi ses administrateurs MM. C.H. Stewart-Lockhart, A. Dale et I.B.D. Bluett, la nouvelle affaire reprendra la gestion de l'usine de Geel de la compagnie néerlandaise N.V. TABAKSINDUSTRIE v/h GEBR. PHILIPS (Maastricht), passée dernièrement sous le contrôle indirect de B.A.T.

TEXTILES

(585/47) Les intérêts à Paris du groupe textile de Milan GIO-VANNI BASSETTI SpA (cf. n° 531 p.43) se sont enrichis d'une filiale de vente de tissus et linge de maison, MAGNOLIA FRANCE Sarl (capital de F. 21.000), gérée par MM. Roger Ugo et Enrico Panti et chargée de la représentation de la filiale de Milan MAGNOLIA SpA (cf. n° 256 p.31).

(585/47) Les négociations menées aux Pays-Bas (cf. n° 576 p. 52) entre la compagnie belge d'enduits textiles et étoffes en maille TAS N.V. (Seneffe), affiliée au groupe français D.M.C.-DOLLFUS, MIEG & CIE SA (cf. n° 582 p. 40), et le groupe KON. NED. TEXTIEL UNIE N.V.-K.N.T.U. (Enschede) ont débouché sur la cession par celui-ci à celle-là de la Division "Doublures" de sa filiale N.V. KON. TEXTIELFABRIEKEN JORDAAN-TER-WEEME (Haaksbergen).

L'exploitation de cette Division (occupant une centaine de personnes) sera désormais du ressort d'une filiale en cours de création à Haaksbergen, TAS-JORDAAN N.V.

(585/47) Animée par M. Jan-Hein Verhoeven, l'entreprise néer-landaise de confection CONFECTIE INDUSTRIE MILO N.V. (Helmond) s'est donnée une filia-le commerciale à Paris, MILO FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérants MM. J.H. Verhoeven, Johannes Gilhaus et Theodorus Verstappen.

(585/47) L'entreprise de confection de Berlin HORST MANDEL & C° KG a installé à Amsterdam une filiale commerciale, HORST MANDEL & C° AMSTERDAM N. V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. W. M. Russell (Amsterdam), H. Mandel (Berlin) et C. Mandel (Tiengen).

(585/48) Le groupe de Stuttgart-Vaihingen VEREINIGTE TRI-KOTFABRIKEN VOLLMÖLLER AG (cf. n° 553 p.43) a pris pied en Autriche avec l'installation à Kirchbichl/Innsbruck d'une filiale de vente de tricots et bonneterie, VOLLMÖLLER-TEXTIL GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Hans Bergmann, Werner Rückle et D. Koch.

(585/48) Le groupe D.M.C.-DOLLFUS MIEG & CIE SA de Paris (cf. supra) a enrichi ses intérêts dans le secteur des fils à coudre grâce à la prise du contrôle à Lille de la STE COMMERCIALE & FINANCIERE WALLAERT FRERES SA (cf. n° 547 p.37), propriété jusqu'ici de la famille Wallaert.

Cette affaire, dont les principales filiales sont WALLAERT FRERES SA (Lille) et STE INDUSTRIELLE DE FILTERIE SA de Bruxelles (à travers la précédente), a réalisé dans ses usines de Lille et Santes/Nord un chiffre d'affaires de F. 72,2 millions en 1969. Elle était déjà liée à D.M.C. (chiffre d'affaires de F. 251,7 millions en 1969) au sein de trois affaires en Afrique : LES FILTERIES DU MAGHREB SA (Maroc), LES FILTERIES DE TUNISIE SA et STE SENEGALAISE DE FILTERIE SOIE FIL SA.

Le groupe de lingerie et de bonneterie TRIUMPH INTERNATIONAL AG de Munich (cf. n° 576 p.53) a élargi ses intérêts en Sarre en créant à St-Wendel deux filiales industrielles : 1°) EURO-STRUMPFFABRIK GmbH (capital de DM. 18 millions), dirigée par MM. Karl Hausner et L. Sickinger et gérée par M. Fritz Nebel; 2°) SAARLÂNDISCHE STRUMPFFABRIK GmbH (capital de DM. 7 millions), dirigée par M. Frederich Broo et gérée par M. F. Nebel.

TRIUMPH a par ailleurs rationalisé ses intérêts : 1°) en République Fédérale en absorbant sa filiale TRIUMPH INTERDRESS AG (Munich) et en fusionnant les sociétés TRIUMPH VERTRIEBS GmbH, INVESTEX ANLAGENVERWALTUNGS GmbH et TRIUMPH INVESTEX GES. FÜR INVESTITIONEN AG au profit de la troisième; 2°) en Autriche en concentrant les affiliées de Vienne VESTA GmbH et TRIUMPH INTERNATIONAL AG (cf. n° 541 p.42) au profit de la seconde.

(585/48) La manufacture italienne de maroquinerie CALZIFICIO GIUSEPPE LONGONI SpA (Desio) a négocié l'absorption de l'entreprise textile ILFA-IN-DUSTRIA LAVORAZIONE FIBRE ARTIFICIALI SpA (Biella/Vercelli) et a porté en conséquence son capital à Li. 425 millions.

TOURISME

MM. G. Kühl et J. Neumann sont les directeurs et M. Hartmut Weggener le gérant à Bonn-Bad Godesberg de la nouvelle RESERVIERUNGSBURO INTERNATIONAL HOTELS GERMANY GmbH (capital de DM. 20.000), constituée pour être l'agent de réservation hôtelière en République Fédérale de la Division INTERNATIONAL HOTEL ASSOCIATION (I.H.A.) de la compagnie EXPRESS RESERVATION SERVICE INC. (groupe AMERICAN EXPRESS C° de New York - cf. n° 580 p.48).

(585/49) Liées par des participations minoritaires croisées (cf. n° 556 p.40), la STE DE L'HOTEL MEURICE SA, la STE DU GRAND HOTEL SA et la STE D'INDUSTRIE HOTELIERE-HOTEL PRINCE DE GALLES SA, toutes trois à Paris, ont conclu avec la firme de réservation (chambres, titres de transports) RESERVATIONS WORLD (groupe AMERICAN AIRLINES INC. de New York) un accord les faisant bénéficier de ses services.

TRANSPORTS

(585/49) L'entreprise d'expéditions, messagerie et transports ASTRAN INTERNATIONAL LTD de Londres s'est donnée une filiale commerciale à Rotterdam, ASTRAN INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Michael J. Woodman (Norfolk).

(585/49) Spécialisée à Anvers dans les produits de carrières pour matériaux de construction, la compagnie S.C.R. SIBELCO N.V. (cf. n° 348 p. 18) a négocié la prise du contrôle aux Pays-Bas, au prix de Fl. 5 millions, du groupe de transports de minerais, produits de carrières, chimiques, etc... N.V. INTERNATIONALE HANDEL- & SCHEEPVAARTMIJ. JAN DE POORTER de Geertruidenberg (cf. n° 308 p. 32).

Animé par M. J.L.M. de Poorter, celui-ci dispose de succursales à Bruxelles,

Animé par M. J.L.M. de Poorter, celui-ci dispose de succursales à Bruxelles, Paris, Cologne, Milan, Londres, Johannesburg, New York, Tokyo, etc..

Une association paritaire entre l'armateur français Georges Garnier (Paimpol/Côtes du Nord) et les agences maritimes SETAF SA (Paris), CIE DENS OCEAN SA d'Anvers (cf. n° 504 p.20) et VROON'S HANDELS & SCHEEPVAART-ONDERNEMING N.V. (Breskens) a donné naissance à Paris à l'entreprise de transports (maritimes, terrestres, fluviaux et aériens) ARMATEURS & COURTIERS ASSOCIES A.C.A. SA (capital de F. 100.000), que préside M. G. Garnier.

(585/49) Filiale à Utrecht des Chemins de Fer néerlandais N.V. NEDERLANDSE SPOORWEGEN d'Utrecht (cf. n° 410 p. 23), la compagnie de transport et expédition N.V. ALGEMENE TRANSPORT & EXPEDITIE ONDERNEMING VAN GEND & LOOS (cf. n° 518 p. 36) a élargi son réseau commercial aux Etats-Unis en ouvrant à Chicago, sous la direction de M. F. van den Bos, sa seconde succursale, après celle de New York.

(585/49) La compagnie de transports PESCHAUD & CIE FRANCE SA (Paris) a participé pour 62 %, aux côtés d'intérêts italiens portés par MM. Angels Ravano et Urs Studeli (19 % chacun), à la création à Paris de l'entreprise de transport par containers CONTAINER PROMOTION Sarl (capital de F. 100.000), que gère M. Tugdual Le Borgne de Latour.

(585/50) Sous contrôle américain à travers le holding SEATAN-KERS INC. (Hamilton/Bermudes), la compagnie allemande de transport de liquides par navires citernes EMDER TANKSCHIFFAHRT GmbH (Emden) a ouvert une succursale à Düsseldorf.

Animée par MM. William E. Fischer Jr. (New York) et Karsten H. Kluwer, la fondatrice (capital de DM. 2,5 millions) a elle-même été créée en 1960.

(585/50) Membre du groupe ANKER KOLEN MIJ. N.V. de Rotterdam (cf. n° 564 p.46), l'entreprise de construction d'équipements de transport VAN DER PLOEG'S FABRIEKEN "PACTON" N.V. de Nieuwerkerk a.d. Ijssel (cf. n° 506 p.24) a acquis le contrôle de la firme de carrosserie, citernes et conteneurs N.V. CARROSSERIE & CONTAINERFABRIEK PAUL & VAN WEELDE (Nieuwerkerk).

Dirigée par MM. C.A. van Weelde et M. Verstoep, celle-ci réalise avec 420 personnes un chiffre d'affaires annuel de Fl. 30 millions. Sa nouvelle compagnie-mère a dans cette spécialité le contrôle à Utrecht de la firme de remorques et citernes mobiles PACTON ROLANDE N.V. (cf. n° 500 p.25).

Les entreprises de courtage maritime et transports ou entreposage de gaz ANTHONY VEDER & C° N.V. de Rotterdam (cf. n° 577 p.46), KORAAL SCHEEPVAART MIJ. N.V. (Curaçao), UNIGAS NEPTUN TRANSPORT- & HANDELSGESELL-SCHAFT mbH (Brême), DAMPFSCHIFFAHRT-GESELLSCHAFT "NEPTUN" AG (Brême), UNIGAS A/B (Helsingborg) et A/B TRANSMARIN (Helsingborg) ont fait apport des intérêts qu'ils détiennent à Bruxelles dans la firme de transport et entrepôt de gaz liquéfiés UNITED GAS CARRIERS "UNIGAS INTERNATIONAL" SA (cf. n° 569 p.42) à une filiale commune de portefeuille à Rotterdam, UNITED GAS CARRIERES "UNIGAS INTERNATIONAL" N.V. (capital de Fl. 2,5 millions).

VERRE

(585/50) Membre à Ludwigshafen du groupe PPG INDUSTRIES INC. de Pittsburgh (cf. n° 584 p.41), la compagnie DEUTSCHE PITTSBURGH CORNING GmbH (cf. n° 519 p.37) s'est assurée le contrôle absolu de la firme de distribution de laine de verre A. MAYER FOAMGLAS-VERTRIEB (Ludwigshafen), puis l'a dissoute.

DIVERS

(585/50) L'entreprise allemande de jouets en peluche et musicaux MARY MEYER GmbH (Mindelheim) s'est donnée en Autriche une filiale commerciale, MARY MEYER VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (Weissenbach/Tyrol) au capital de Sh. 100.000, gérée par MM. Hans R. Meyer et L. Schöllhorn.

(585/51) Des intérêts néerlandais portés par M. Wilh. A. van den Bos (Honselersdijk) ont été à l'origine à Munich de la firme d'importation et distribution en gros de fleurs, plantes d'agrément, etc... BOS BLUMENGROSSHANDELS GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Jungtorius Herbert.

(585/51) Président et actionnaire pour 50 % de l'entreprise de chaussures et articles de mode SpA GUIDO BRUSTIA COUTURE de Milan - où il a pour associé l'homme d'affaires américain Herbert C. Lee (Boston) - M. Guido Brustia a été le principal fondateur à Jette-Bruxelles de la société de vente S.A. GUIDO BRUSTIA BEL-GIQUE (capital de FB. 250.000).

(585/51) La compagnie d'assurances générales de Hambourg NORD-DEUTSCHE & HAMBURG-BREMER VERSICHERUNGS AG (affiliée aux banques MÜNCH-MEYER & C° KG et DEUTSCHE BANK AG - cf. notamment n° 536 p.32) a conclu avec la firme de courtage d'Anvers DECKERS & MACKELBERT Pvba un accord lui confiant sa représentation en Belgique.

Animée par M. Werner Lambert Mandt, la firme allemande de matériels et équipements pour bureaux (meubles, papiers, etc...) LEONHARD LUTZ (Darmstadt) s'est donnée en Suisse une filiale de portefeuille, LUTZ BÜRO- & DATENTECHNIK AG (Falländen/Zurich) au capital de FS. 0,7 million, dirigée par MM. Willy Lutz et W. L. Mandt.

(585/51) Des intérêts français portés par Mme Germaine Krebs (Paris) pour 90 % et Mme Anne Czerefkow (Neuilly/Hts-de-Seine) pour 10 % ont donné naissance en Belgique (Strombeek-Bever) à la firme de négoce de produits de parfumerie et cosmétique INTER-PARFUMS Pvba (capital de FB. 250.000), que gère Mme G. Krebs.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. E. GTelefunken	P. 31	Boussois-Souchon-Neuvesel	P. 36
Affimet	41	B.R.G.M.	42
Ahrend-Hoving	16	Bronswerk-Automatic	28
Akzo	44	Brown Boveri/Krupp Reaktorbau	38
Albert Roussel Pharma	44	B.R.P.M.	42
Alfa Romeo	17	Brustia (Guido)	51
Algemene Bank Nederland	33		
Algemene Bouwkredietbank	33	Calzificio Giuseppe Longoni	48
Allgemeine Rohrleitung	44	Capital Management Associates	23
Allied Chemical	20	Cardionics	30
American Express	48	Carrosserie & Containerfabriek	
Amsterdam - Rotterdam Bank	34	Paul & Van Weelde	50
Anlageberatung Dr. Jung	33	Carvis Publicidad	46
Argenta	33	Cavenham Foods	35
Armateurs & Courtiers Associés	49	Century Computer	30
Asimex	32	Chase Manhattan Bank	32
Astran International	49	Chatillon-Longtain	4,0
A.T.O.	28	Chocolaterie Meurisse	37
Audi NSU	16	Chubb & Son	39
Audiovisual Instruction & Manage-		Clark & Fenn	19
ment Services	23	C.M.C. Nederland	22
Aussedat-Rey	43	CO-OP SB Warenhaus	22
Austral Bronze Crane Copper	40	Consultants & Assistants	34
Australian Aquitaine Petroleum C'	43	Container Promotion	49
Automation Center International	30	Continental Gummi	46
		Cotherm	39
Babcock & Wilcox	38	Cotinco	32
Baglini	20	Crédit Commercial de France	34
Bailey Meter	24	Crédit Lyonnais	34
Banco do Brasil	32	Crédit Naval	34
Bank voor de Bouwnijverheid	33	Creusot-Loire	41-44
Banque Internationale à Luxembou	rg 34	Crosby (William)	31
Banque Nordique de Commerce	33		
Bassetti (Giovanni)	47	Dai-Nippon Printing	29
B. A. T.	47	Dal Vera	16
Bauer & Sun Optical	26	Dani Pubblicita	46
Bayerische Hypotheken- &		Deckers & Mackelbert	51
Wechselbank	36	Dehaky Aussenhandel	21
Berliner Handels-Bank	33	"Deli-Atjeh"	22
Berliner Handelsges. Frankfurter		Delmonico Overseas	26
Bank	33	Demag	38
Bertelsmann Verlag (C.)	29	Denain-Nord-Est-Longwy	40-41
Bin-Dicator	24	Deutsch-Südamerikanische Bank	32
Bos Blumengrosshandel	51	Deutsche Bank	31-51
Bosch (Robert)	26	Deutsche Edelstahlwerke	40

D. M. CDollfus, Mieg & Cie P.	47-48	Hoesch	P. 42
Düsseldorfer Finanzierungs-		Hollandsche Beton Groep	18
kredit-Bank	33	Hollandse Signaalapparaten	24
		Holloway Sackville	17
Eberspächer (J.)	17	Hotel Meurice (Sté de l')	49
Edi-Elaborazione Date Italia	30	Hughes Aircraft	31
Editions Internationales Hinds	29	Humphrey & Glasgow	39
Elmo (Europe)	26	Hussmann Refrigerator	25
E. M. A. D.	46	Huygen	18
Emder Tankschiffahrt	50		
E. N. I.	20-42	I.B.BKondor Groep	18
Esso	43	I. F. IIstituto Finanziario Ind	lustriale 19
Euro-Strumpffabrik	48	I. H. CHolland	27
Européenne de Promotion de		Imprimeries Réunies	29
Toulouse	19	Inbeo	18
		Incobouw	19
Feldmühle-Stora	42	Industria Caesaria Ludovico	35
Financière de Suez	34-40	Industrielle & Commerciale d	
Financière de l'Union Européenne	e 22	Tubes (Cie)	41
Fluoroware	23	Inter-Parfums	51
Foote, Cone & Belding	46	Interatom	38
Forges de Chatillon-Commentry-		International Hotels	48
Biache	40	Internationale de Finance & d	
Française des Pétroles (Cie)	43	tissements	34
French Petroleum C° of Canada	43	Investment Partners	33
Friesch-Groningsche Hypotheek-		Isuzu Motor C°	17
Bank	18-33	Itel Corp.	30
Froid Satam Neve Hussmann	25		
Frölich & Klüpfel	28	Janse (A.T.H.)	. 25
Fromageries Bel	35	Japan Gas Chemical	20
Fugro	17		
FVG-Finanzverwaltung	38	Kabelindo	40
		Kashima	21
Gaz de France	44	Kimik	21
Gaz Transport	44	Knight Wegenstein	23
Gazelle Rijwielfabriek	.27	Kon. Ned. Papierfabriek	43
Gedap	31	Kon. Ned. Textiel-Unie	47
Gelsenberg	44	Kon. Papierfabrieken van Gel	der
G. H. GSteel Plant Construction	39	& Zonen	43
Globe Control	21	Kon. Textielfabrieken Jordaan	-Ter-
Grand Hôtel (Sté du)	49	Weeme	47
Gutehoffnungshütte	39	Koraal Scheepvaart	50
		Korea Exchange Bank	32
Hagemeijer	21	Kronenbourg	36
Heineken's Bierbrouwerij	36-44	Krones	26
Hempro	22	Kronseder Maschinenfabrik (H	ermann) 26
Hitachi	38	Krupp (Fried.)	38-42
Hoechst	44	Kwatta	36

Lagomarsino P.	24	Oce-Van der Grinten P.	31
Lambert pour l'Industrie &		Oesterreichische Frigolit & Kork-	
la Finance (Cie)	31	steinfabrik	45
Laminoirs de Longtain	40	O.G.E.M.	25
Lanschot (Van)	34	Orion Management	32
Lauradina	34		
Leefsma (B. D.)	21	Participation Finance	34
Leersma (B. B.)	36	Pascual Holland	37
Lesieur	28	Péchiney 40	0-41
Liberiaerz-Beteiligung	42	Peereboom	22
Lips & Gispen	39	Penarroya 4	0-41
-	39	Perry Engineering	39
Lips-Perry Ljungberg (Lars)	24	Peschaud & Cie France	49
Lombardini Fabbrica Italiana		Philips	24
	27	Pierrel	45
Motori	51	Piher	30
Lutz Büro- & Datentechnik	01	Ploeg's Fabrieken "Pacton" (Van der	c) 50
76	47	"Poltec"	16
Magnolia	47	Pompenfabriek Delta	27
Mandel & C° (Horst)		Poorter (Jan de)	49
Manifattura Italiana Carlo Pachetti	41	Poviet Producten	44
Marine-Schneider	24	P. P. G. Industries	50
Marynen	31	Preservenbedrijf	36
Matra		Presta	37
Mayer Foamglas-Vertrieb (A.)	50	Princeton Applied Research	30
M. C. A.	29	Product Resources	24
Metek	24	Proost & Brandt	43
Meyer (Mary)	50	Pyrénéenne d'Editions & d'Imprimer	
Milliat Frères	38	Pyreneeme d Editions & a imprime-	
Milo	47	Raiffeisen Waren- & Milchgenossen-	
Minerais (SA des)	41		36
Mokta (Cie de)	40	schaft Kappel	27
Molydal	20	Raleigh Industries	23
Moore (Samuel)	45	Reinhold	45
		Renolit Werke	49
National Biscuit C°	35	Reservations World	33
Neckermann	33	Rheinische Bank	42
Ned. Spoorwegen	49	Rheinstahl	19
Ned. Staatsmijnen	21	Richton International	35
Nederhorst	17	Ringers Cacao	16
Nelissen	19	Rompelman & ZN (J. D. G.)	
Neptun	50	Roussel Uclaf	44
Nickel (Le)	40	Rubber-Polymers Chemicals	46
Nim ea	19	Rybar International (Valerian S.)	19
Nissan Motor	16-17		40
N.K.F. Groep	40	Saarländische Strumpffabrik	48
N.O.GNeue Organisations-		Sabo-Maschinenfabrik	28
maschinen	30	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	28
Nord-Deutsche & Hamburg Bre-		Salko-Verkaufsorganisation	36
mer Versicherung	51	Saras Chimica	20
Nove	19	Scal GP	40

Schenck Maschinen (Carl)	P. 27	Vallourec	P. 41
Schneider	22-41-44	Veder (Anthony)	50
Schön & Cie	27	Velasques Sigarenfabrieken	47
S. C.R. Sibelco	49	Velda	16
Secopa	22	Ven (D.)	37
Setaf	49	Ver. Bedrijven Nutricia	36
Sidel	28	Ver. Bonner Wohnungsbau	20
Simico	42	Voll möller	48
Slavenburg's Bank	33	Vroons'Handels- & Scheepvaart-	
Slesina, Effivente, Notley &		Onderneming	49
Partners	46		
S. L. I. F. I. C. O.	34	Wagner Gerätebau	23
S. N. I.	45	Wallaert Frères	48
S. N. P. A.	43-44	Weishaupt	39
Socotefa	42	Welbeck Public Relations	46
Socpress	29	Wessanen	37
Sofregaz	44	Westdeutsche Landesbank	32
Soko	23	Wicküler-Küpper-Brauerei	36
Stahlwerke Carp & Hones	40	Wilson Carbon	41
Stamag	18	Wolf-Geräte	28
S. T. E. A. G. Haustechnik	25		
Stora Kopparbergs Berslag	42	Xox-Nabisco	35
Sulzer (Gebr.)	27		
Sun Optical	26	Zanen (P.C.)	18
Synthelabo	45	Zanussi	24-26
		Zurik Corp. (De)	24
Tate & Lyle	35		
Thomson-C.S.F.	31		
Thyssen-Bornemisza	33		
Triumph International	48		
Illustra IZark landara			
Ugine-Kuhlmann	42		
Unigas International	50		
United Molasses (The)	35		
Ursina-Franck	. 35		



